

RAPPORT ANNUEL
31.12.23

ARGENTA DP

SOCIETE ANONYME

Sicav publique de droit belge à compartiments
multiples ayant opté pour des placements
répondant aux conditions de la directive

2009/65/CE

Service Financier
Caceis Bank, Belgium Branch

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	10
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.23	12
1.4 . RAPPORT DE GLASS LEWIS EUROPE LIMITED SUR L'EXERCICE DE DROIT DE VOTE	17
1.5 . BILAN GLOBALISE	19
1.6 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	22
1.7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	25
1.7.1 . Résumé des règles	25
1.7.2 . Taux de change	25
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DEFENSIVE ALLOCATION	27
2.1 . RAPPORT DE GESTION	27
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	27
2.1.2 . Cotation en bourse	27
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	27
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	27
2.1.5 . Distributeurs	27
2.1.6 . Indice et benchmark	27
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	28
2.1.8 . Politique future	28
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	29
2.2 . BILAN	30
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	33
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	36
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23	36
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	41
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	43
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	43
2.4.5 . Performances	43
2.4.6 . Frais	44
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	45
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DYNAMIC ALLOCATION	47
3.1 . RAPPORT DE GESTION	47
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	47
3.1.2 . Cotation en bourse	47
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	47
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	47
3.1.5 . Distributeurs	47
3.1.6 . Indice et benchmark	47
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	48
3.1.8 . Politique future	48
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	49
3.2 . BILAN	50
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	53
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	56
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23	56
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	61
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	63
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	63
3.4.5 . Performances	63
3.4.6 . Frais	64

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Forme juridique

Société Anonyme

Siège

Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

8 mai 2019

RPM

Bruxelles

TVA

BE 0726.636.205

Statut

SICAV publique à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la Loi de 2012) et par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l'Arrêté Royal de 2012).

Conseil d'Administration de la SICAV

Président :

- Monsieur Michel WATERPLAS, Administrateur, membre du Comité de direction d'ARGENTA ASSET MANAGEMENT

Membres :

- Monsieur Rudolf SNEYERS, Administrateur, membre du Comité de direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Administrateur, Président du Comité de direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT
- Madame Sigrid VANDEMAELE, Administrateur indépendant

Personnes physiques chargés de la direction effective

- Monsieur Rudolf SNEYERS, membre du Comité de direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT

Type de gestion

SICAV qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif.

Dénomination : ARVESTAR ASSET MANAGEMENT, en abrégé ARVESTAR

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue Guimard 19 - 1040 Bruxelles

Constitution : 30 juillet 2018

Composition du Conseil d'Administration de la société de gestion :

- Monsieur Gregory FERRANT, Président du Conseil d'Administration, Administrateur non-exécutif
- Monsieur Peter De COENSEL, Administrateur non-exécutif
- Monsieur Rudolf SNEYERS, membre du Comité de direction, Chief Risk Officer (CRO)
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de direction, Chief Executive Officer (CEO)

ARGENTA DP

Composition du Comité de Direction :

- Monsieur Rudolf SNEYERS, membre du Comité de direction, Chief Risk Officer (CRO)
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de direction, Chief Executive Officer (CEO)

Commissaire :

KPMG Réviseurs d'entreprises SRL (0419.122.548), représentée par Monsieur Kenneth VERMEIRE, Aéroport de Bruxelles National 1K B - 1930 Zaventem.

Commissaire de la SICAV

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (0429.053.863), représentée par Monsieur Tom RENDERS, Gateway building, Aéroport de Bruxelles National 1J B - 1930 Zaventem.

Promoteur de la SICAV

ARGENTA Spaarbank SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Dépositaire de la SICAV

J.P. MORGAN SE, BRUSSELS BRANCH, un établissement de crédit de droit allemand dont le siège est situé à Taunustor 1, 60310 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par le biais de sa succursale belge située Boulevard du Regent 35, 1000 Bruxelles.

Délégation de l'administration de la SICAV

CACEIS BANK, Belgium Branch, une société anonyme de droit français, agissant par le biais de sa succursale belge située Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Les fonctions d'administration liées à la diffusion des informations aux actionnaires de la Sicav sont exercées par la société de gestion

Gestion financière du portefeuille

ARVESTAR a délégué la gestion intellectuelle de la SICAV à Degroof Petercam Asset Management SA, rue Guimard 18, 1040 Bruxelles.

Service financier de la SICAV

CACEIS BANK, Belgium Branch, une société anonyme de droit français, agissant par le biais de sa succursale belge située Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Distributeur(s)

ARGENTA Spaarbank SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Liste des compartiments et des classes d'actions commercialisés par la SICAV

ARGENTA DP Defensive Allocation	(classe A-B)
ARGENTA DP Dynamic Allocation	(classe A-B)

Description des classes d'actions :

Classe A : actions de distribution offertes au public.

Classe B : actions de capitalisation offertes au public.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Général

ARGENTA DP est un organisme de placement collectif (OPC) sous la forme d'une société d'investissement à capital variable qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE, ci-après dénommé « la Sicav ».

Durant la période couverte par le présent rapport, les événements suivants ont eu lieu:

- les documents d'informations clés KIID ont été remplacés par les PRIIPs KID ;
- la méthodologie pour le calcul du niveau de risque d'un produit a été modifiée. L'indicateur synthétique de risque (SRI) calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et disponible dans les documents d'informations clés (PRIIPs KID) remplace l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI);
- la méthodologie pour le calcul des coûts (auparavant « frais courants ») a également été modifiée. La version la plus récente est dans disponible dans le PRIIPs KID.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2023 a décidé, entre autres :

- d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2022 ;
- d'approuver la proposition d'appliquer une indexation de la rémunération de l'administrateur indépendant, Madame Sigrid Vandemaele, et ce rétroactivement à partir de l'exercice 2022 ;
- d'approuver les composantes contractuelles de la rémunération du commissaire en ce compris une possible indexation à partir de l'exercice 2022.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2023 a également pris connaissance du changement de représentant du commissaire, la société privée Deloitte Réviseurs d'entreprises, ayant son siège Gateway building, Aéroport de Bruxelles National 1J, B-1930 Zaventem, qui sera dorénavant Tom Renders en remplacement de Maurice Vrolix.

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2023 a pris connaissance de la décision de Monsieur Michel Waterplas de démissionner de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la SICAV avec effet au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration a décidé de réviser la proportion minimale d'investissements socialement durables dans les deux compartiments et d'adapter le prospectus et les informations précontractuelles du prospectus pour refléter les six objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE. Ces changements ont été reflétés dans le prospectus daté au 01.01.2024.

Les compartiments promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et présentant en partie des investissements durables (bien que n'ayant pas pour objectif l'investissement durable) mentionnent dans les informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 annexées au prospectus, une proportion minimale d'investissement durables ayant un objectif social.

Suite aux clarifications apportées par les ESA (European Supervisory Authorities) le 17 novembre 2022 sur l'application du règlement (UE) 2019/2088 que le double comptage devrait être évité quand une activité peut contribuer à plusieurs objectifs environnementaux et sociaux, la méthodologie de la proportion du portefeuille qui entre en compte pour l'objectif d'investissement durable social a été revue. La méthodologie de calcul du respect de cet objectif exclut, pour toute la Période de Référence, le double comptable. En raison de la revue de la méthodologie de calcul, il se peut que l'engagement minimum à l'objectif d'investissement durable social n'ait pas été respecté. Ce dépassement sera mentionné dans la partie spécifique dédiée au compartiment du rapport annuel sous « Notes aux Etats financiers et autres informations ».

Fee sharing agreements

De telles conventions entre d'une part, la SICAV ou le cas échéant le distributeur et le gestionnaire du portefeuille d'investissement, et d'autre part, d'autres distributeurs renseignés le cas échéant dans le prospectus et des tierces parties, entre autres des actionnaires de l'organisme de placement collectif, peuvent exister mais ne sont en aucun cas exclusives. Ces conventions ne portent pas atteinte à la faculté du gestionnaire d'exercer ses fonctions librement dans les intérêts des actionnaires de la SICAV. La répartition de la commission de gestion se fait aux conditions de marché.

Les informations relatives à la rémunération rétrocédée par le gestionnaire sont reprises au niveau de chaque compartiment concerné sous le point « Frais ».

Aberdeen et Fokus Bank

Suite aux arrêts Aberdeen et Fokus Bank de la Cour de Justice de l'Union Européenne en matière de discrimination dans les lois fiscales de certains Etats membres de l'UE à l'égard des OPC étrangers, la SICAV a pris des mesures, avec l'aide de la société de gestion et de conseillers externes, pour réclamer le précompte mobilier supplémentaire payé et non-récupéré dans certains pays membres de l'UE. Les coûts seront immédiatement à charge de l'exercice en cours.

La SICAV n'a pas été créditée de remboursements Aberdeen durant l'année 2023.

Class Action

Durant 2023, la SICAV n'a pas été créditée de montants au titre d'une « Class Action ».

Informations requises en vertu de l'article 3 :6 §1 du Code des sociétés et des associations

Facteurs de risque

Le statut de la SICAV, à savoir une société d'investissement au capital variable, amène à ce que le développement et les résultats, à côté d'autres facteurs de risque, sont influencés par deux facteurs sur lesquels le conseil d'administration n'a pas ou a peu de prise :

- les demandes de souscription et de remboursement,
- les risques directs ou indirects inhérents aux marchés financiers.

Les facteurs de risque, qui sont également décrits dans le prospectus, peuvent être détaillés comme suit :

Type de risque	Définition concise du risque	ARGENTA DP - Defensive Allocation	ARGENTA DP - Dynamic Allocation
Risque de capital/rendement	ce risque reflète le fait que la valeur du capital investi n'est pas fixe	X	X
Risque de marché	ce risque fait référence aux éventuelles fluctuations de la valorisation du compartiment à la suite de corrections sur le marché des actions ou des obligations. Un bénéfice potentiellement plus élevé s'accompagne souvent d'un risque de perte plus important	X	X
Risque de taux d'intérêt	l'évolution des taux d'intérêt a un effet immédiat sur la valeur des obligations. Dans ce cadre, une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse du prix des obligations (et vice-versa). Les obligations à long terme sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que celles à court terme	X	X
Risque de crédit	risque lié à une diminution de la perspective de remboursement des engagements d'un émetteur envers ses créanciers qui peut diminuer la valeur des titres émis par cet émetteur, et de ce fait entraîner une baisse de la valeur des actifs en portefeuille	X	X
Risque de concentration	risque que le compartiment soit fortement concentré dans une catégorie d'actifs particulière. De par sa politique de placement, ce compartiment investit en majeure partie dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'euros et dans des titres d'émetteurs situés dans l'Espace économique européen	X	X
Risque de change	risque lié aux fluctuations de taux de change qui peuvent augmenter ou réduire la valeur des actifs en portefeuille	X	X
Risque de liquidité	risque que des positions ne puissent pas être achetées ou vendues à un coût limité et/ou à une échéance raisonnablement courte si des changements de portefeuille l'imposent	X	X
Risque en matière de durabilité (risque ESG)	le risque d'un événement environnemental, social ou de gouvernance susceptible de provoquer une baisse substantielle de la valeur du compartiment. Les aspects ESG font partie intégrante du processus d'investissement du compartiment qui met l'accent soit sur les	X	X

	caractéristiques environnementales et/ou sociales, soit sur un objectif durable. Les risques ESG potentiels sont donc limités par les screenings de durabilité et les filtres d'exclusion qui sont appliqués à l'univers d'investissement du compartiment. On estime par conséquent que l'effet de risques en matière de durabilité sur le rendement du compartiment est faible		
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Rémunération et mission du commissaire

Les émoluments du commissaire pour l'exercice de son mandat de commissaire pour l'exercice 2023 s'élèvent à 4.200,00 EUR (hors TVA) par an, par compartiment.

Le montant de la rémunération effectivement payée au commissaire est susceptible de différer du montant qui a été soumis pour accord préalable à l'Assemblée générale de la SICAV. La détermination du montant de la rémunération est encadrée contractuellement par la lettre de mission et les conditions générales du commissaire, qui prévoient des facultés d'ajustement dans des hypothèses telles que : (i) la nécessité de fournir des prestations additionnelles en cas de circonstances imprévues ou si des devoirs particuliers s'imposent au réviseur; (ii) la répercussion sur la SICAV de frais non-compris dans les honoraires mais requis pour l'exercice de la mission ; et (iii) l'augmentation des coûts sous-jacents (inflation).

De tels ajustements sont le cas échéant autorisés par le Conseil d'administration sous réserve de validation définitive par la prochaine Assemblée générale ordinaire de la SICAV.

Aucune prestation exceptionnelle ni de mission particulière n'a été prestée par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire a développé un lien de collaboration professionnelle dans le courant de l'exercice.

Evènements après la clôture

Pour donner une image plus précise de la performance relative, il a été décidé fin 2023 de modifier la composition des indices de référence en incluant l'indice "MSCI Europe Small Caps Net Return" dans la composition des indices de référence. La SICAV réplique les règles d'allocation d'actifs des fonds d'épargne-pension belges qui sont tenus par la loi d'investir dans des actifs de ce segment. La modification prendra effet dès que l'autorité de contrôle aura approuvé le prospectus modifié proposé.

Autres informations

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice et aucune circonstance n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la SICAV à l'exception de ceux mentionnés sous la rubrique « Evènements après la clôture ».

Toutes les circonstances qui sont susceptibles d'influencer notablement la SICAV sont reprises dans le présent rapport annuel.

La SICAV n'a exercé aucune activité en matière de recherche et développement.

La SICAV n'emploie pas de personnel et ne possède pas de succursale.

Conformément à son statut, la SICAV achète ses propres actions en vue de répondre aux demandes de remboursement. Les données à ce sujet sont mentionnées dans chaque compartiment).

Le présent rapport comprend toutes les informations qui doivent y figurer conformément au Code des sociétés et des associations.

En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits :

1/ Mention des objectifs et de la politique de la SICAV en matière de gestion des risques financiers : à cet égard, veuillez-vous référer aux chapitres relatifs à chaque compartiment dans le présent rapport.

2/ Indications relatives à l'exposition de la SICAV au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie : à cet égard, veuillez-vous référer au point relatif aux facteurs de risque.

Commentaire sur le bilan

Le total du bilan, qui est identique aux capitaux propres, s'élève à EUR 1.135.803.619,84, dont EUR 1.123.501.171,44 en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés. Pour l'année 2023, le résultat s'élève à EUR 102.734.493,16, le résultat reporté s'élève à EUR 140.796.313,12 et les participations au résultat perçues s'élèvent à EUR -2.447.000,66.

Affectation du bénéfice

Le bénéfice à affecter de la société s'élève à EUR 241.083.805,62.

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- de distribuer pour un montant de EUR 432.608,41 aux actions de distribution suivantes :

Compartiment	Code ISIN	Classe	Proposition de dividende	N° de coupon
ARGENTA DP Defensive Allocation	BE0947139318	A	/	/
ARGENTA DP Dynamic Allocation	BE0946550242	A	0,90	16

- de reporter le solde du bénéfice à affecter à hauteur d'un montant de EUR -240.651.197,21.

Politique de rémunération de Arvestar Asset Management

Montant total des rémunérations pour l'exercice

	Total payé par la société de gestion et l'OPC à son personnel	Nombre de bénéficiaires	Autre montant payé directement par l'OPC	Commissions de performances
Rémunérations fixes*	1.034.957,93 EUR	6	/	/
Rémunération variables	/	/	/	/

*Y compris frais fixes

Montant agrégé des rémunérations

Personnel identifié*	904.994,71 EUR
Gestionnaires de portefeuille**	/

*UCITS, AIFM

** staff avec la fonction « Fund Manager »

Description de la manière dont les rémunérations et les avantages ont été calculés

Ces informations peuvent être consultées dans la Politique de rémunération d'Arvestar Asset Management

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/politique-de-remuneration.pdf>.

Un exemplaire imprimé est disponible gratuitement sur demande auprès de Arvestar Asset Management SA, rue Guimard 19, 1040 Bruxelles ou via l'adresse mail : info@arvestar.be.

Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications matérielles de la Politique de rémunération.

Modification importante de la politique de rémunération adoptée

La politique de rémunération a été revue dans le courant de l'année sans modifications matérielles. La politique a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion le 22 septembre 2023. Les détails de la Politique de Rémunération, y compris la composition du comité de rémunération sont accessibles via le site

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/politique-de-remuneration.pdf>

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

Ces informations sont reprises au niveau de chaque compartiment concerné par les obligations du Règlement sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Swing Pricing

En cas d'application de ce mécanisme lors de la période sous revue ces informations seront reprises au niveau de chaque compartiment sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

En 2023, les actions mondiales ont affiché une performance positive de 16,2% en euro (hors dividendes). Par région et en devise commune (euro), les actions américaines ont surperformé les autres régions, terminant l'année à + 21%. Les actions émergentes ont fini l'année en queue de peloton, affichant une performance de seulement 3,6%, à cause de la performance négative des actions chinoises. Les actions européennes ont progressé de 12,7%, soit une performance proche des actions japonaises (+13,3%). Après une année 2022 difficile pour les actions technologiques, le Nasdaq composite est sorti gagnant en 2023 (+ 43% en dollars). Le Dow Jones a atteint un nouveau record historique, tandis que le S&P500 a terminé l'année à 56 points de base de son record de clôture de janvier 2022. La tendance pour le S&P500 était généralement à la hausse, bien que les actions se soient repliées au troisième trimestre (et aient touché le fond fin octobre) avant de se redresser à la fin de l'année. Les hausses considérables de plusieurs méga-capitalisations technologiques (surnommées les "Magnificent Seven") ont largement contribué à la performance globale de l'indice, et l'étroitesse du marché est restée une préoccupation persistante pendant une grande partie de l'année. L'optimisme à l'égard de l'intelligence artificielle a été un thème majeur parmi les valeurs technologiques. Les rendements des bons du trésor américain à 10 ans ont terminé l'année en dessous de 4%, soit un niveau globalement similaire à fin 2022. Les rendements ont baissé en mars en raison de la crise bancaire, puis ont augmenté jusqu'en octobre, parallèlement au mantra "plus haut pour plus longtemps" de la Fed, et ont enfin chuté de manière notable en fin d'année. En zone euro, tous les segments obligataires étaient dans le vert après une année 2022 négative. Le dollar a affiché une baisse annuelle pour la première fois depuis 2020.

Etats-Unis

Au cours de l'année écoulée, les investisseurs ont tablé sur un revirement de la politique monétaire de la Fed en réponse à de meilleurs chiffres d'inflation, alors que les dépenses des consommateurs américains et les bénéfices des entreprises sont restés résilients. En bref, les craintes d'un atterrissage brutal ont cédé la place à un consensus économique plus large d'un atterrissage en douceur ou d'une absence d'atterrissage. La politique monétaire américaine était au cœur de l'histoire de 2023. Durant l'été 2023, la Fed continuait d'exprimer largement son mantra "plus haut pour plus longtemps" et le marché débattait de la question de savoir où se situerait le plafond. La réunion de la Fed de décembre 2023 (y compris la projection médiane des membres de la Fed tablant sur une réduction de taux de 75 points de base en 2024), a marqué le point d'inflexion dans la politique monétaire américaine et a déclenché une hausse des actions et une baisse des rendements des bons du Trésor qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Un élément clé de la prise de décision de la Fed a été la poursuite des progrès dans la baisse de l'inflation vers l'objectif de 2%. Alors que l'inflation globale en glissement annuel a culminé à 8,9% en juin 2022, ce chiffre est tombé à 6,4% en décembre 2022 et à 3,1% en novembre 2023. L'inflation de base a quant à elle ralenti à 4,0% en glissement annuel dans le rapport de novembre.

Zone euro

L'économie de la zone euro a pratiquement stagné durant l'année. L'économie allemande a déçu par rapport au reste de la zone euro. Les indicateurs de confiance du secteur manufacturier sont restés sous la barre des 50 (qui délimite l'expansion de la contraction) durant l'année. L'activité du secteur des services, qui était restée résiliente jusqu'à l'été, a commencé à s'essouffler en fin d'année. Malgré l'absence de croissance économique, le marché du travail s'est montré résilient. Le taux de chômage s'est maintenu à un niveau historique faible. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière tout au long de l'année. L'inflation de base a finalement atteint un point d'inflexion en avril et s'établissait à 3,6% en novembre. L'inflation générale avait même baissé à seulement 2,4% en fin d'année. La Banque Centrale européenne a continué d'augmenter ses taux directeurs durant l'année, bien qu'à un rythme moindre qu'au second semestre 2022. En septembre, le taux de dépôt atteignait 4%. La BCE a ensuite laissé ce taux inchangé durant le reste de l'année.

Japon

La croissance économique du Japon était assez robuste en première partie d'année, puis est devenue négative au 3ème trimestre (en variation trimestrielle). Au 3ème trimestre 2023, la croissance économique s'établissait toutefois à 1,6% en glissement annuel. 2023 a été marquée par une forte dépréciation du yen par rapport à l'euro et au dollar. Au cours de la période, le rendement des obligations d'état à 10 ans a augmenté, passant de 0,41% à 0,59% en raison de la plus grande flexibilité de la Banque centrale du Japon dans la fixation du taux à 10 ans. Début novembre, le taux japonais à 10 ans avait même atteint 0,95%. Le yen s'est fortement déprécié durant la période.

Marchés émergents

Le gouvernement chinois a décidé de lever les restrictions Covid en décembre, ce qui a permis à l'activité économique de rebondir durant le 1er trimestre 2023. La croissance économique ralentissait déjà au 2ème trimestre 2023, puis les indicateurs de confiance des entreprises indiquaient que l'activité rebondissait légèrement en fin de 3ème trimestre, grâce aux différentes mesures de soutien prises par le gouvernement chinois. Durant l'année, le secteur immobilier chinois était en grande difficulté dû à la baisse des nouvelles constructions et au problème d'endettement des acteurs de ce secteur. Dans les autres pays émergents, en fin de période, la récession manufacturière perdurait dans les pays de l'Europe émergente, tandis que ce secteur renouait avec l'expansion en Amérique Latine. Certaines banques centrales ont entamé

ARGENTA DP

un cycle de baisse de taux en réponse au ralentissement de l'inflation. Ce fût le cas du Brésil, de la Pologne et de la République Tchèque.



Argenta DP SA

Sicav de droit belge, catégorie OPCVM

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2023 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Argenta DP SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Argenta DP SA (« la société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 mars 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Argenta DP SA durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1 135 804 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 102 734 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Un aperçu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom	Devise	Fonds Propres	Résultats
Argenta DP - Defensive Allocation	EUR	488 410 933,39	39 228 463,11
Argenta DP - Dynamic Allocation	EUR	647 392 686,45	63 506 030,05

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Le Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, inclus dans l'annexe du rapport annuel n'est pas soumis au contrôle légal.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Digitally signed by
Tom Renders Signed By: Tom Renders (Signature)
Signing Time: 08-Mar-2024 | 18:24 CET

 **DocuSign** C: BE
Issuer: Citizen CA

139F82D6E8CB49F48BC52F3B5846D9D1

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Tom Renders

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

ARGENTA DP

Glass Lewis Europe Limited : Rapport d'analyse et d'exécution du vote des valeurs contenues dans la SICAV ARGENTA DP.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a donné mandat à sa société de gestion DPAM pour organiser l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille de la SICAV et pour voter, en son nom et pour son propre compte, aux assemblées générales des sociétés dont le SICAV est actionnaire dans la mesure et en conformité avec la Politique de Vote de DPAM (<https://dpaminvestments.com/documents/dpam-voting-policy-enBE> (Voting Policy)).

A cet effet, dans le cadre du mandat octroyé à Glass Lewis Europe Limited par DPAM, Glass Lewis Europe Limited a mis en œuvre un service d'analyse et d'exercice du vote permettant d'assister DPAM à remplir ses responsabilités fiduciaires envers la SICAV.

Une analyse des résolutions signalant les points non-conformes aux principes de Gouvernance d'Entreprise retenus par la SICAV, compte tenu de la Politique de Vote de DPAM, signale les anomalies et, grâce à notre service d'exécution des votes, a permis aux gestionnaires de DPAM de prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires. Cette analyse, consignée dans un document disponible sur notre service, se base sur les standards et principes reconnus de chaque place financière concernée ainsi qu'à la structure de Gouvernance d'Entreprise attendue de chaque émetteur.

DPAM, ainsi mandatée par la SICAV, a approuvé la majorité des résolutions qui ont été proposées aux différentes assemblées. Une résolution ne bénéficie pas d'une approbation dès qu'elle est considérée comme allant à l'encontre des intérêts à long terme des actionnaires et donc de ceux de la SICAV. C'est le cas lorsque le Conseil d'Administration de la société émettrice tente de mettre en place des structures de défense de capital ou encore lorsque les intérêts de la société émettrice ne semblent pas coïncider avec ceux de l'actionnaire.

Glass Lewis Europe Limited a ouvert un dossier relatif à chacune des Assemblées Générales dans lesquelles DPAM, ainsi mandatée par la SICAV a exercé son droit de vote pour le compte de la SICAV au cours de l'année 2023.

Ci-dessous les statistiques relatives aux droits de vote exercées en 2023 :



	Mgmt Proposals	SHP Proposals	Total Proposals
For	2049	45	2094
Against	211	9	220
Abstain	85	1	86
1 Year	16	0	16
2 Years	0	0	0
3 Years	0	0	0
Mixed	0	0	0
Take No Action	98	0	98
Unvoted	18	0	18
Totals	2477	55	2532

Management Proposals – Votes Cast

For - 2049
Against - 211
Abstain - 85
1 Year - 16
Take No Action - 98
Unvoted - 18



Shareholder Proposals – Votes Cast

For - 45
Against - 9
Abstain - 1



	Mgmt Proposals	SHP Proposals	Total Proposals
With Management	2056	8	2064
Against Management	288	45	333
N/A	17	2	19
Mixed	0	0	0
Take No Action	98	0	98
Unvoted	18	0	18
Totals	2477	55	2532

Management Proposals – Votes versus Management

With Mgmt - 2056
Against Mgmt - 288
N/A - 17
Take No Action - 98
Unvoted - 18



Shareholder Proposals – Votes versus Management

With Mgmt - 8
Against Mgmt - 45
N/A - 2



N/A – il s'agit de toute proposition pour laquelle aucune recommandation des dirigeants de la société émettrice n'a été fournie et qui n'a donc pas pu être listée comme POUR ('FOR') ou CONTRE ('AGAINST') les dirigeants.

No action – Le terme " No action " fait référence à toute assemblée qui n'a intentionnellement pas fait l'objet d'un vote, qu'elle soit automatiquement placée dans cet état par le système en raison d'instructions antérieures de DPAM (par exemple, tout scrutin marqué pour le blocage des actions), ou placée manuellement dans cet état par une personne. Cela signifie qu'aucune instruction de vote n'a été envoyée par le système.

Mixed – se réfère aux cas où des décisions de vote différentes ont été sélectionnées pour différents comptes/bulletins sur un même point à l'agenda d'une même assemblée.

1y – Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

2y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

3y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

Heidi Little

Heidi Little

Vice President of Operations

1.5 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	1.135.803.619,84	1.093.261.575,29
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	1.123.501.171,44	1.075.125.774,92
A. Obligations et autres titres de créance	517.895.471,37	513.021.856,75
a. Obligations	517.895.471,37	513.021.856,75
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d'obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	15.700.520,76	29.722.795,94
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	589.905.179,31	532.381.122,23
a. Actions	589.905.179,31	532.381.122,23
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Andere (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an	-210.141,49	
A. Créances		
B. Dettes	-210.141,49	
IV. Créances et dettes à un an au plus	1.891.257,73	1.397.965,65
A. Créances	2.118.317,63	1.470.538,76
a. Montants à recevoir	987.921,77	186.179,75
b. Avoirs fiscaux	1.130.395,86	1.284.359,01
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-227.059,90	-72.573,11
a. Montants à payer (-)	-227.059,90	-72.573,11
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	8.555.404,18	15.451.653,27
A. Avoirs bancaires à vue	8.555.404,18	15.451.653,27
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

1.6 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	100.544.582,28	-230.382.741,21
A. Obligations et autres titres de créance	32.118.089,22	-92.248.618,66
a. Obligations	32.118.089,22	-92.248.618,66
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	-2.407.255,84	2.881.250,93
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	71.626.812,92	-143.131.896,50
a. Actions	71.626.812,92	-143.131.896,50
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières	33.944,53	
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
j.Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k.Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l.Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m.Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n.Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	-827.008,55	2.116.523,02
a.Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b.Autres positions et opérations de change	-827.008,55	2.116.523,02
II. Produits et charges des placements	21.267.357,35	21.002.172,13
A. Dividendes	13.900.342,32	15.580.957,94
B. Intérêts	8.948.038,78	7.682.386,62
a.Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	8.896.469,11	7.682.382,23
b.Dépôts et liquidités	51.569,67	4,39
c.Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		-242.139,19
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-1.581.023,75	-2.019.033,24
a.D'origine belge		
b.D'origine étrangère	-1.581.023,75	-2.019.033,24
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	1.536,01	859,03
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	1.536,01	859,03

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
IV. Coûts d'exploitation	-18.876.730,58	-19.274.683,83
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-979.879,38	-581.359,65
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-164.671,18	-216.613,96
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-16.383.605,31	-17.415.166,80
a. Gestion financière	-15.576.605,22	-16.492.438,60
Part Cap (B)	-14.788.694,08	-15.725.490,41
Part Dis (A)	-787.911,14	-766.948,19
b. Gestion administrative et comptable	-807.000,09	-922.728,20
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-14.198,23	-17.280,39
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.063,15	-10.000,00
H. Services et biens divers (-)	-25.139,35	-25.457,04
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-1.260.797,80	-1.010.634,52
Part Cap (B)	-1.196.014,18	-961.745,57
Part Dis (A)	-64.783,62	-48.888,95
K. Autres charges (-)	-37.376,18	1.828,53
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	2.392.162,78	1.728.347,33
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	102.936.745,06	-228.654.393,88
VI. Impôts sur le résultat	-202.251,90	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	102.734.493,16	-228.654.393,88
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	241.083.805,62	140.796.313,12
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	140.796.313,12	360.252.001,84
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	102.734.493,16	-228.654.393,88
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-2.447.000,66	9.198.705,16
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-240.651.197,21	-140.796.313,12
IV. (Distribution des dividendes)	-432.608,41	

1.7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.7.1 . Résumé des règles

Conversion des devises

Les états financiers sont établis dans la monnaie de compte de chaque compartiment. Les avoirs en banque, les autres actifs ainsi que la valeur des titres en portefeuille exprimée en devises autres que la monnaie de compte du compartiment sont convertis dans cette monnaie aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différents postes de la situation globale de la SICAV totalisent les postes correspondants dans les états financiers de chaque compartiment, convertis, le cas échéant, en EUR au cours de change de la clôture de l'exercice.

Evaluation des portefeuilles-titres

Le patrimoine des organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts est évalué conformément aux articles 11 à 14 inclus de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatifs à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts.

En résumé, sans reprendre exhaustivement les articles précités, ceci signifie ce qui suit:

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif ne fonctionnant pas à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours de clôture.

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours acheteur (pour les actifs) et du cours vendeur (pour les passifs) actuels.

A défaut d'un cours acheteur, d'un cours vendeur ou d'un cours de clôture, c'est le prix de la transaction la plus récente qui sera retenu pour procéder à l'évaluation des éléments visés, à condition que la situation économique n'ait pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

Si les cours sur un marché organisé ou un marché de gré à gré, ne sont pas représentatifs ou s'il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif sera retenue à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires.

Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à certaines conditions.

Dans la situation exceptionnelle où le cours acheteur et/ou le cours vendeur ne sont pas disponibles pour les obligations et autres titres de créance, mais qu'un cours milieu de marché est connu, le cours milieu de marché sera corrigé au moyen d'une méthode adéquate pour arriver au cours acheteur et/ou cours vendeur ou il sera retenu. Cette dernière façon de procéder sera motivée dans le rapport annuel et/ou semestriel.

Les parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts qui sont détenues par l'organisme de placement collectif, sont évaluées à leur juste valeur conformément aux paragraphes précédents. Par dérogation à ce qui précède, l'évaluation à leur juste valeur des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts pour lesquelles il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, est opérée sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les avoirs à vue, les engagements en compte courant, les montants à recevoir et à payer à court terme, les avoirs fiscaux et dettes fiscales, et les autres dettes sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont intervenus.

Compte tenu de l'importance relativement faible des créances à terme (autres que celles visées au paragraphe précédent) qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables, au regard de la valeur d'inventaire, celles-ci sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements intervenus entretemps, pour autant que la politique d'investissement de l'organisme de placement collectif ne soit pas axée principalement sur le placement de ses moyens dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire.

1.7.2 . Taux de change

	31.12.23		31.12.22	
1 EUR	1,4566	CAD	1,4461	CAD

ARGENTA DP

	31.12.23		31.12.22	
	0,9297	CHF	0,9875	CHF
	7,4546	DKK	7,4365	DKK
	0,8666	GBP	0,8873	GBP
	155,7336	JPY	140,8182	JPY
	11,2185	NOK	10,5135	NOK
	11,1325	SEK	11,1203	SEK
	1,1047	USD	1,0673	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DEFENSIVE ALLOCATION

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Date de clôture de la période de souscription initiale : 16/09/2019
 Prix de souscription initiale des parts: - Part Cap (B) : 72,29 euros
 - Part Dis (A) : 71,78 euros

2.1.2 . Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée. A cette fin sont choisis essentiellement des investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, par leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire, tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. Le compartiment investit pour un maximum de 40% en actions ou instruments financiers similaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise comme référence un indice composite dont la composition est la suivante : 30% d'actions (25,5% MSCI EMU Net Return + 4,5% MSCI World-ex-EMU Net Return) et 70% d'obligations (45,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return + 24,5% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return).

Description des indices

MSCI EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (tels que définis par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

MSCI World-ex-EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (telles que définies par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) du monde entier à l'exclusion des pays de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises par les gouvernements des pays de la zone EMU avec une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice est calculée en réinvestissant les coupons payés par les titres de créance composant l'indice. Gestionnaire de l'indice : Bloomberg Index Services Limited.

Iboxx Euro Corporate Overall Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises en euros par des sociétés privées et publiques ayant une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les gestionnaires de ces indices sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

Utilisation du benchmark

Le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du compartiment peuvent différer sensiblement de la composition de l'indice de référence. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

La composition du benchmark n'utilise pas de filtres ESG, de sorte que le benchmark ne correspond pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. La composition éventuelle et la valeur de l'indice de référence sont incluses dans la fiche d'information consultable sur le site <https://www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html>.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou indice de référence).

Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle mesure la performance de la part de référence s'écarte de celle de son benchmark (ou indice de référence).

- Part Cap (B) - BE0947140324 : 1,56%.

2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

2023 a commencé comme une image inversée de 2022. Les investisseurs, qui s'étaient montrés très frileux fin 2022, se sont véritablement rués sur les valeurs et ont tout acheté, des actions aux obligations souveraines, dès la première semaine de l'année. Les actions européennes ont ouvert la voie, car les valorisations étaient attrayantes, les surprises économiques européennes se sont accélérées et les marchés tablaient sur un puissant coup de pouce économique suite à la réouverture inattendue de la Chine. Nous avons décidé d'augmenter la pondération des actions en nous concentrant sur les valeurs européennes, certains perdants de 2022, les petites capitalisations et l'immobilier.

Les banques centrales ont continué à resserrer leurs politique monétaire et les solides rapports sur l'emploi aux États-Unis ont fait grimper les attentes en matière de taux d'intérêt maximum. Ces conditions ont créé de la valeur sur le marché des taux, et nous avons décidé d'augmenter progressivement la duration du fonds pour en profiter. Nous avons gardé ce cap tout au long de l'année.

La dynamique positive des marchés boursiers s'est interrompue le 10 mars lorsque les autorités de régulation ont fermé la Silicon Valley Bank. Des problèmes de liquidité ont également impacté le Credit suisse, qui a été très rapidement absorbé par UBS afin d'éviter une panique bancaire. Nous avons réduit notre exposition aux banques européennes et aux valeurs cycliques et avons transféré une partie de notre exposition à la valeur vers des titres défensifs et des actions de croissance de qualité. Nous continuons à augmenter la duration du fonds.

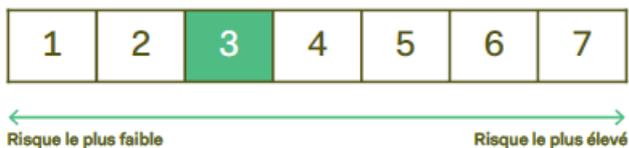
Le sentiment s'est amélioré au cours de l'été grâce aux bonnes surprises relatives au PIB des États-Unis. Cet exceptionnalisme américain, combiné à des chiffres d'inflation en baisse constante, a permis à la thèse de l'atterrissage en douceur de gagner du terrain aux États-Unis. Sur le front européen, la situation économique est restée morose. Les banques centrales ont maintenu leur position attentiste pendant les mois d'été. Cette situation a conduit les marchés de taux à intégrer des taux d'intérêt « plus élevés pour plus longtemps » et a entraîné une correction des marchés à revenu fixe et boursiers entre août et octobre. Compte tenu de la morosité ambiante, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur les actions. Dans l'attente des résultats du troisième trimestre, nous avons réduit les valeurs cycliques et augmenté les titres défensifs. Nous avons encore étoffé les positions immobilières compte tenu de la décote excessive par rapport à la valeur nette d'inventaire (VNI).

Les rendements continuant à augmenter au troisième trimestre, nous avons encore accru la sensibilité du fonds aux taux d'intérêt. Selon nous, l'aplatissement de la courbe des taux était illogique compte tenu du régime macroéconomique prévu et il s'agissait donc plutôt d'un mouvement opportuniste, qui s'est avéré payant au quatrième trimestre. Après la brutale correction d'octobre, nous avons décidé de renforcer à nouveau les actions en novembre sur la base de valorisations attrayantes, d'une désinflation continue, d'un discours plus accommodant de la part des banques centrales, de taux plus bas et du sentiment négatif qui régnait parmi les investisseurs.

2.1.8. Politique future

Les indicateurs avancés continuent de pointer vers un ralentissement de l'économie mondiale en 2024. L'économie américaine résiste bien jusqu'à présent, avec un PIB solide au troisième trimestre et des indices PMI résilients. Les marchés du travail restent tendus mais s'apaisent. On peut s'attendre à ce que la FED commence à réduire ses taux directeurs en 2024, mais le calendrier et l'ampleur de ces réductions ne sont pas encore clairs. L'activité économique européenne reste modérée et une récession est loin d'être exclue. La tendance désinflationniste se maintient, mais les effets de base pourraient redevenir négatifs à partir du deuxième trimestre 2024. À court terme, nous restons prudemment optimistes en ce qui concerne les actions, mais la volatilité reprendra certainement en 2024 en raison soit d'une décélération économique plus rapide, soit d'une évolution de la dynamique de l'inflation. Sur les marchés à revenu fixe, l'attention s'est déplacée vers les baisses de taux et le contexte économique devrait continuer à soutenir les obligations d'État. Les obligations d'entreprises offrent un rendement décent et un potentiel de rendement absolu attrayant, tandis que les fondamentaux des entreprises restent solides.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 3 ans minimum.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre bas et moyen.

Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les documents d'informations clés. L'indicateur synthétique de risque permet de comparer le niveau de risque de ce compartiment avec d'autres. Il exprime la probabilité que le compartiment subisse des pertes en cas de fluctuations du marché ou d'impossibilité de payer l'investisseur. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil futur du compartiment.

2.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	488.410.933,39	486.424.881,74
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	480.264.804,19	476.197.637,14
A. Obligations et autres titres de créance	317.850.882,62	306.403.319,66
a. Obligations	317.850.882,62	306.403.319,66
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d"obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	8.850.875,26	17.106.220,31
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	153.563.046,31	152.688.097,17
a. Actions	153.563.046,31	152.688.097,17
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an	-90.363,02	
A. Créances		
B. Dettes	-90.363,02	
IV. Créances et dettes à un an au plus	987.083,36	388.324,49
A. Créances	1.144.215,79	459.284,60
a. Montants à recevoir	804.016,71	96.250,44
b. Avoirs fiscaux	340.199,08	363.034,16
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-157.132,43	-70.960,11
a. Montants à payer (-)	-157.132,43	-70.960,11
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collatéral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	5.429.475,10	8.511.204,03
A. Avoirs bancaires à vue	5.429.475,10	8.511.204,03
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
VI. Comptes de régularisation	1.819.933,76	1.327.716,08
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	2.838.350,74	2.387.424,01
C. Charges à imputer (-)	-1.018.416,98	-1.059.707,93
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	488.410.933,39	486.424.881,74
A. Capital	424.573.157,37	460.526.660,69
B. Participations au résultat	-1.288.908,14	4.936.374,22
C. Résultat reporté	25.898.221,05	112.818.603,69
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	39.228.463,11	-91.856.756,86
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)		
A. Collatéral (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
B. Autres sûretés réelles (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A. Contrats d'option et warrants achetés		
B. Contrats d'option et warrants vendus		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A. Contrats à terme achetés		
B. Contrats à terme vendus		
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A. Contrats de swap achetés		
B. Contrats de swap vendus		
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A. Contrats achetés		
B. Contrats vendus		
VI. Montants non appelés sur actions		
VII. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX. Instruments financiers prêtés		

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	38.047.725,55	-92.871.591,93
A. Obligations et autres titres de créance	19.167.818,27	-55.489.014,51
a. Obligations	19.167.818,27	-55.489.014,51
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	-1.808.206,45	2.884.773,15
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	20.911.151,38	-41.272.962,01
a. Actions	20.911.151,38	-41.272.962,01
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières	14.214,88	
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
j. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	-237.252,53	1.005.611,44
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Autres positions et opérations de change	-237.252,53	1.005.611,44
II. Produits et charges des placements	8.655.451,69	8.901.283,80
A. Dividendes	3.744.326,93	4.500.489,24
B. Intérêts	5.390.798,54	5.137.068,20
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	5.373.735,63	5.137.063,81
b. Dépôts et liquidités	17.062,91	4,39
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		-117.864,06
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-479.673,78	-618.409,58
a. D'origine belge		
b. D'origine étrangère	-479.673,78	-618.409,58
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	566,58	368,92
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	566,58	368,92

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
IV. Coûts d'exploitation	-7.385.292,11	-7.886.817,65
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-291.329,64	-164.534,81
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-70.194,28	-93.750,36
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-6.440.739,99	-7.152.447,69
a. Gestion financière	-6.081.832,09	-6.727.851,36
Part Cap (B)	-5.781.751,29	-6.423.911,33
Part Dis (A)	-300.080,80	-303.940,03
b. Gestion administrative et comptable	-358.907,90	-424.596,33
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.505,20	-9.474,62
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-5.531,57	-5.000,00
H. Services et biens divers (-)	-11.806,16	-11.999,29
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-542.160,37	-449.838,90
Part Cap (B)	-515.165,37	-428.640,21
Part Dis (A)	-26.995,00	-21.198,69
K. Autres charges (-)	-17.024,90	228,02
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	1.270.726,16	1.014.835,07
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	39.318.451,71	-91.856.756,86
VI. Impôts sur le résultat	-89.988,60	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	39.228.463,11	-91.856.756,86
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	63.837.776,02	25.898.221,05
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	25.898.221,05	112.818.603,69
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	39.228.463,11	-91.856.756,86
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.288.908,14	4.936.374,22
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-63.837.776,02	-25.898.221,05
IV. (Distribution des dividendes)		

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>						
AUSTRIA 2.9 23-33 20/02A	5.000.000	EUR	102,57%	5.128.575,00	1,07%	1,05%
AUSTRIA 4.15 06-37 15/03A	10.000.000	EUR	114,68%	11.468.250,00	2,39%	2,35%
AUSTRIA 4.85 09-26 15/03A	820.000	EUR	105,13%	862.037,30	0,18%	0,18%
BELGIUM 0.375 20-30 15/04A	2.900.000	EUR	86,91%	2.520.506,00	0,53%	0,52%
BUONI POLIENNAL 1.50 21-45 30/04S	2.000.000	EUR	63,41%	1.268.254,68	0,26%	0,26%
COMMUNAUTE FLAMANDE 0.375 16-26 13/10A	2.000.000	EUR	93,81%	1.876.230,00	0,39%	0,38%
COMMUNAUTE FLAMANDE 1.375 18-33 21/11A	2.000.000	EUR	86,93%	1.738.520,00	0,36%	0,36%
EUROPEAN STABILITY 0.75 18-28 05/09A	5.000.000	EUR	92,73%	4.636.575,00	0,97%	0,95%
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	2.000.000	EUR	74,05%	1.481.070,00	0,31%	0,30%
EUROPEAN UNION 0.21-31 04/07A	6.000.000	EUR	82,94%	4.976.160,00	1,04%	1,02%
EUROP FIN STABILITY 2.375 22-32 21/06A	3.000.000	EUR	98,21%	2.946.405,00	0,61%	0,60%
FINLAND 2.75 23-38 15/04A	2.000.000	EUR	99,81%	1.996.190,00	0,42%	0,41%
FLEMISH COMMUNITY 3.0 22-32 12/10A	2.500.000	EUR	100,72%	2.517.912,50	0,52%	0,51%
FRANCE 0.25 15-26 25/11A	5.200.000	EUR	94,46%	4.912.024,00	1,02%	1,01%
FRANCE 0.75 21-53 25/05A	5.000.000	EUR	56,16%	2.807.775,00	0,59%	0,57%
FRANCE 1.00 16-27 25/05A	1.500.000	EUR	96,00%	1.439.977,50	0,30%	0,29%
FRANCE 1.25 17-34 25/04A	8.500.000	EUR	87,89%	7.470.777,50	1,56%	1,53%
FRANCE 2.21-32 25/11A	3.000.000	EUR	96,29%	2.888.640,00	0,60%	0,59%
GERMANY 0.00 20-30 15/02A	7.000.000	EUR	89,18%	6.242.600,00	1,30%	1,28%
GERMANY 0.00 20-35 15/05A	10.500.000	EUR	78,82%	8.276.205,00	1,72%	1,69%
GERMANY 0.00 22-32 15/02A	11.000.000	EUR	85,55%	9.410.885,00	1,96%	1,93%
GERMANY 0.50 14-30 15/04A	2.500.000	EUR	102,79%	3.217.597,29	0,67%	0,66%
GERMANY 0.19-50 15/08A	2.000.000	EUR	55,70%	1.113.970,00	0,23%	0,23%
GERMANY 2.3 23-33 15/02A	8.000.000	EUR	102,55%	8.204.240,00	1,71%	1,68%
IRELAND 1.1 19-29 15/05A	2.000.000	EUR	94,58%	1.891.660,00	0,39%	0,39%
ITALY 0.60 21-31 01/08S	5.000.000	EUR	81,81%	4.090.700,00	0,85%	0,84%
ITALY 0.95 20-30 01/08S	5.000.000	EUR	86,57%	4.328.325,00	0,90%	0,89%
ITALY 1.25 16-26 01/12S	5.000.000	EUR	95,86%	4.792.925,00	1,00%	0,98%
ITALY 1.60 16-26 01/06S	3.000.000	EUR	97,32%	2.919.600,00	0,61%	0,60%
ITALY 2.20 17-27 01/06S	3.000.000	EUR	98,14%	2.944.095,00	0,61%	0,60%
ITALY 2.8 18-28 01/12S	5.000.000	EUR	99,35%	4.967.475,00	1,04%	1,02%
ITALY 3.00 19-29 01/02S	3.000.000	EUR	99,70%	2.991.045,00	0,62%	0,61%
ITALY 5.00 09-25 01/03S	1.100.000	EUR	102,05%	1.122.539,00	0,23%	0,23%
NETHERLANDS 0.75 18-28 15/07A	7.000.000	EUR	94,11%	6.587.805,00	1,37%	1,35%
NETHERLANDS 0.00 20-30 15/07A	3.500.000	EUR	87,00%	3.045.140,00	0,63%	0,62%
NETHERLANDS 0.25 19-29 15/07A	9.000.000	EUR	90,29%	8.126.190,00	1,69%	1,66%
NETHERLANDS 2.5 23-33 15/07A	2.000.000	EUR	101,50%	2.029.950,00	0,42%	0,41%
NETHERLANDS 5.50 98-28 15/01A	3.670.000	EUR	112,73%	4.137.301,10	0,86%	0,85%
POLAND 1.00 16-28 25/10A	1.500.000	EUR	93,51%	1.402.657,50	0,29%	0,29%
PORTUGAL 0.475 20-30 18/10A	4.000.000	EUR	88,01%	3.520.300,00	0,73%	0,72%
PORTUGAL 1.65 22-32 16/07A	5.000.000	EUR	92,62%	4.631.100,00	0,96%	0,95%
SLOVAKIA (GOVT OF) 4.30 12-32 09/08A	2.000.000	EUR	109,39%	2.187.790,00	0,46%	0,45%
SLOVENIA 0.275 20-30 14/01A	1.000.000	EUR	86,42%	864.195,00	0,18%	0,18%
SLOVENIA 0.21-31 12/02A	2.000.000	EUR	82,19%	1.643.830,00	0,34%	0,34%
SLOVENIA 1.1875 19-29 14/03A	2.500.000	EUR	92,72%	2.317.925,00	0,48%	0,47%
SLOVENIA 3.625 23-33 11/03A	2.000.000	EUR	105,92%	2.118.300,00	0,44%	0,43%
SPAIN 1.00 14-30 30/11A	6.200.000	EUR	101,04%	7.751.837,53	1,61%	1,59%
SPAIN 1.25 20-30 31/10A	10.000.000	EUR	91,04%	9.103.600,00	1,90%	1,86%
SPAIN 1.30 16-26 31/10A	4.000.000	EUR	96,67%	3.866.780,00	0,81%	0,79%
SPAIN 1.50 17-27 30/04A	3.000.000	EUR	96,78%	2.903.265,00	0,61%	0,59%
SPAIN 1.9 22-52 31/10A	9.000.000	EUR	69,23%	6.230.925,00	1,30%	1,28%
EUR				201.918.631,90	42,04%	41,34%
UNITED STATES 0.50 20-25 31/03S	3.800.000	USD	95,10%	3.271.497,20	0,68%	0,67%
UNITED STATES 0.875 20-30 15/11S	8.000.000	USD	82,20%	5.953.243,11	1,24%	1,22%
UNITED STATES 2.875 22-32 15/05S	2.000.000	USD	92,73%	1.678.840,60	0,35%	0,34%
USD				10.903.580,91	2,27%	2,23%
OBLIGATIONS-Emises par un état				212.822.212,81	44,31%	43,57%
AKZO NOBEL NV 1.5 22-28 28/03A	2.500.000	EUR	94,10%	2.352.512,50	0,49%	0,48%
AMERICA MOVIL 2.125 16-28 10/03A	2.000.000	EUR	95,84%	1.916.870,00	0,40%	0,39%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
ANHEUSER BUSCH INBEV 1.15 18-27 22/01A	2.000.000	EUR	95,07%	1.901.430,00	0,40%	0,39%
AT&T INC 2.60 14-29 17/12A	500.000	EUR	96,52%	482.602,50	0,10%	0,10%
BECTON DICKINSON 1.90 16-26 15/12A	1.000.000	EUR	96,72%	967.165,00	0,20%	0,20%
CAPGEMINI SE 1.75 18-28 18/04A	2.000.000	EUR	95,50%	1.910.070,00	0,40%	0,39%
DEUTSCHE POST AG 1.00 17-27 13/12A	1.500.000	EUR	93,78%	1.406.647,50	0,29%	0,29%
DH EUROPE FINANCE 1.2 17-27 30/06A30/06A	1.000.000	EUR	94,49%	944.855,00	0,20%	0,19%
EDENRED SA 1.875 18-26 06/03A	2.000.000	EUR	97,47%	1.949.370,00	0,41%	0,40%
ELIA SYSTEM OPERATOR 1.375 17-27 07/04A	300.000	EUR	94,63%	283.890,00	0,06%	0,06%
ELIA TRANSMISSION BE 0.875 20-30 28/04A	1.000.000	EUR	87,33%	873.280,00	0,18%	0,18%
ENEL SPA FL.R 18-81 24/11A	1.500.000	EUR	95,45%	1.431.690,00	0,30%	0,29%
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	1.000.000	EUR	87,57%	875.735,00	0,18%	0,18%
IBERDROLA FINANZAS 1.00 17-25 07/03A	1.000.000	EUR	97,23%	972.305,00	0,20%	0,20%
ILLINOIS TOOL WORKS 3.00 14-34 19/05A	500.000	EUR	99,59%	497.955,00	0,10%	0,10%
KERING SA 0.75 20-28 13/05A	300.000	EUR	91,83%	275.478,00	0,06%	0,06%
LINDE 1.375 22-31 31/03A	2.000.000	EUR	90,28%	1.805.680,00	0,38%	0,37%
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.75 19-49 02/07A	1.250.000	EUR	70,54%	881.756,25	0,18%	0,18%
NN GROUP NV FL.R 14-XX 15/07A	3.500.000	EUR	99,89%	3.496.115,00	0,73%	0,72%
ORSTED 1.5 21-99 18/02A	2.000.000	EUR	76,93%	1.538.650,00	0,32%	0,31%
PROSUS NV 1.539 20-28 03/08A	1.500.000	EUR	86,50%	1.297.537,50	0,27%	0,27%
ROYAL SCHIPHOL 0.7500 21-33 22/04A	1.000.000	EUR	80,54%	805.375,00	0,17%	0,16%
SANOFI SA 1.375 18-30 21/03A	2.000.000	EUR	92,51%	1.850.210,00	0,38%	0,38%
STATKRAFT 1.125 17-25 20/03A	1.250.000	EUR	97,27%	1.215.881,25	0,25%	0,25%
SYMRISE AG 1.3750 20-27 01/07A	1.000.000	EUR	94,72%	947.230,00	0,20%	0,19%
TAKEDA PHARMA 2.25 18-26 21/11A	3.000.000	EUR	97,90%	2.936.895,00	0,61%	0,60%
THERMO FISHER SCIENT 1.40 17-26 23/01A	1.500.000	EUR	96,56%	1.448.392,50	0,30%	0,30%
UCB SA 1.0000 21-28 30/03A	3.000.000	EUR	89,28%	2.678.259,24	0,56%	0,55%
VONOVIA FINANCE BV 0.6250 20-26 09/07A	2.000.000	EUR	93,38%	1.867.690,00	0,39%	0,38%
EUR				41.811.527,24	8,71%	8,56%
MERCK & CO INC 2.75 15-25 10/02A	1.400.000	USD	97,82%	1.239.684,07	0,26%	0,26%
USD				1.239.684,07	0,26%	0,26%
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				43.051.211,31	8,97%	8,82%
ALLIANZ SE FL.R 17-47 06/07A	2.500.000	EUR	98,10%	2.452.487,50	0,51%	0,50%
ALLIANZ SE FL.R 19-49 25/09A	2.000.000	EUR	86,48%	1.729.610,00	0,36%	0,35%
ANZ BANKING GROUP FL.R 19-29 21/11A	1.500.000	EUR	96,63%	1.449.382,50	0,30%	0,30%
AXA 3.625 23-33 10/01A	2.000.000	EUR	106,16%	2.123.290,00	0,44%	0,43%
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-29 22/02A	3.000.000	EUR	99,67%	2.990.160,00	0,62%	0,61%
BANCO DE SABADELL SA FL.R 19-25 07/11A	1.500.000	EUR	97,22%	1.458.240,00	0,30%	0,30%
BANK OF IRELAND GRP FL.R 22-26 05/06A	1.000.000	EUR	97,27%	972.715,00	0,20%	0,20%
BFCM 1.75 19-29 15/03A	2.000.000	EUR	91,64%	1.832.790,00	0,38%	0,38%
BFCM 3.625 22-32 14/09A	1.000.000	EUR	101,50%	1.015.020,00	0,21%	0,21%
BFCM 4.524 22-25 13/07S	2.000.000	EUR	93,88%	1.877.650,00	0,39%	0,38%
BFCM FL.R 22-32 16/06A	2.000.000	EUR	98,95%	1.978.970,00	0,41%	0,41%
BMW FINANCE NV 1.5000 19-29 06/02A	2.000.000	EUR	93,69%	1.873.840,00	0,39%	0,38%
BPCE 1.0 19-25 01/04A	500.000	EUR	96,93%	484.665,00	0,10%	0,10%
COOPERATIEVE RABOBANK 4.0 23-30 10/01A	3.500.000	EUR	103,39%	3.618.685,00	0,75%	0,74%
GROUPE BRUXELLES LAM 4.0 23-33 15/05A	2.000.000	EUR	105,26%	2.105.120,00	0,44%	0,43%
KBC GROUPE FL.R 1.5 22-26 29/03A	1.500.000	EUR	97,29%	1.459.380,00	0,30%	0,30%
KBC GROUPE SA 0.7500 20-30 24/01A	1.400.000	EUR	86,01%	1.204.175,00	0,25%	0,25%
KBC GROUPE SA 0.75 21-31 31/05A	500.000	EUR	84,08%	420.390,00	0,09%	0,09%
KFW 0.2500 18-25 15/09A	1.000.000	EUR	96,06%	960.570,00	0,20%	0,20%
KFW 0.625 17-27 22/02A	2.000.000	EUR	94,70%	1.893.920,00	0,40%	0,39%
KFW 0 21-31 10/01A	5.000.000	EUR	84,20%	4.209.775,00	0,88%	0,86%
KFW 1.25 16-36 04/07A	2.000.000	EUR	84,30%	1.685.910,00	0,35%	0,35%
LA BANQUE POSTALE FL.R 21-32 02/02A	1.000.000	EUR	88,10%	881.005,00	0,18%	0,18%
LA POSTE 0 21-29 18/01A	1.500.000	EUR	84,74%	1.271.040,00	0,27%	0,26%
LONDON STOCK EX 1.7500 18-27 06/12A	2.000.000	EUR	95,88%	1.917.540,00	0,40%	0,39%
MOODY'S CORPORATION 1.75 15-27 09/03A	1.500.000	EUR	96,30%	1.444.522,50	0,30%	0,30%
MUENCHENER RUECK FL.R 21-42 26/05A	1.500.000	EUR	79,12%	1.186.762,50	0,25%	0,24%
NN BANK NV NETH 0.5000 21-28 21/09A	100.000	EUR	88,36%	88.358,50	0,02%	0,02%
PROLOGIS INTERNATION 0.75 21-33 23/03A	2.000.000	EUR	76,55%	1.530.970,00	0,32%	0,31%
SAMPO PLC FL.R 20-52 03/09A	1.000.000	EUR	84,25%	842.455,00	0,18%	0,17%
SANTANDER ISSUANCES 3.125 17-27 19/01A	1.500.000	EUR	99,25%	1.488.802,50	0,31%	0,30%
SOFINA SA 1.0000 21-28 23/09A	2.500.000	EUR	84,47%	2.111.837,50	0,44%	0,43%
STEDIN HOLDING NV 0.50 19-29 14/11A	1.000.000	EUR	86,29%	862.890,00	0,18%	0,18%
STEDIN HOLDING NV FL.R 21-XX 31/03A	1.000.000	EUR	90,07%	900.740,00	0,19%	0,18%
EUR				54.323.668,50	11,31%	11,12%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				54.323.668,50	11,31%	11,12%
OBLIGATIONS				310.197.092,62	64,59%	63,51%
ARGENTA SPAARBANK 1.00 19-24 06/02A	2.000.000	EUR	99,72%	1.994.430,00	0,41%	0,41%
GBL 1.375 17-24 23/05A	1.000.000	EUR	99,03%	990.280,00	0,21%	0,20%
EUR				2.984.710,00	0,62%	0,61%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit				2.984.710,00	0,62%	0,61%
ORACLE CORP 3.40 14-24 08/07S	1.400.000	USD	98,85%	1.252.814,01	0,26%	0,26%
USD				1.252.814,01	0,26%	0,26%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée				1.252.814,01	0,26%	0,26%
UNITED STATES 0.125 14-24 15/07S	4.000.000	USD	98,32%	4.613.351,25	0,96%	0,94%
USD				4.613.351,25	0,96%	0,94%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état				4.613.351,25	0,96%	0,94%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				8.850.875,26	1,84%	1,81%
AIR LIQUIDE SA	10.918	EUR	176,12	1.922.878,16	0,40%	0,39%
AMUNDI SA	14.500	EUR	61,60	893.200,00	0,19%	0,18%
ARGAN	12.862	EUR	85,20	1.095.842,40	0,23%	0,22%
BNP PARIBAS SA	41.900	EUR	62,59	2.622.521,00	0,55%	0,54%
CAPGEMINI SE	6.522	EUR	188,75	1.231.027,50	0,26%	0,25%
ESSILORLUXOTTICA SA	11.190	EUR	181,60	2.032.104,00	0,42%	0,42%
EXCLUSIVE NETWORKS SA	37.450	EUR	19,42	727.279,00	0,15%	0,15%
HERMES INTERNATIONAL SA	1.070	EUR	1.918,80	2.053.116,00	0,43%	0,42%
INTER PARFUMS	20.826	EUR	50,40	1.049.630,40	0,22%	0,22%
L'OREAL SA	3.600	EUR	450,65	1.622.340,00	0,34%	0,33%
LVMH	3.950	EUR	733,60	2.897.720,00	0,60%	0,59%
NEXANS SA	16.000	EUR	79,25	1.268.000,00	0,26%	0,26%
PUBLICIS GROUPE	14.250	EUR	84,00	1.197.000,00	0,25%	0,25%
SANOFI	17.338	EUR	89,76	1.556.258,88	0,32%	0,32%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	9.040	EUR	181,78	1.643.291,20	0,34%	0,34%
UNIBAIL RODAMCO	18.000	EUR	66,92	1.204.560,00	0,25%	0,25%
VERALLIA SASU	37.000	EUR	34,86	1.289.820,00	0,27%	0,26%
VETOQUINOL	5.445	EUR	102,40	557.568,00	0,12%	0,11%
VIRBAC SA	3.245	EUR	359,50	1.166.577,50	0,24%	0,24%
WORLDLINE SA	35.000	EUR	15,67	548.450,00	0,11%	0,11%
France				28.579.184,04	5,95%	5,85%
ADIDAS AG - REG SHS	9.200	EUR	184,16	1.694.272,00	0,35%	0,35%
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	5.010	EUR	241,95	1.212.169,50	0,25%	0,25%
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	8.870	EUR	186,50	1.654.255,00	0,34%	0,34%
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	15.750	EUR	44,86	706.466,25	0,15%	0,14%
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	66.042	EUR	21,75	1.436.413,50	0,30%	0,29%
HANNOVER RUECK SE	8.240	EUR	216,30	1.782.312,00	0,37%	0,36%
HUGO BOSS AG	18.000	EUR	67,46	1.214.280,00	0,25%	0,25%
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	30.000	EUR	37,80	1.134.000,00	0,24%	0,23%
MERCK KGAA	4.470	EUR	144,10	644.127,00	0,13%	0,13%
MUENCHENER RUECK - REG SHS	4.890	EUR	375,10	1.834.239,00	0,38%	0,38%
NEMETSCHEK	12.000	EUR	78,48	941.760,00	0,20%	0,19%
SAP AG	17.440	EUR	139,48	2.432.531,20	0,51%	0,50%
VONOVIA SE	44.000	EUR	28,54	1.255.760,00	0,26%	0,26%
ZALANDO SE	40.000	EUR	21,45	858.000,00	0,18%	0,18%
Allemagne				18.800.585,45	3,91%	3,85%
AEDIFICA SA	16.738	EUR	63,65	1.065.373,70	0,22%	0,22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	28.975	EUR	58,42	1.692.719,50	0,35%	0,35%
BARCO - REG SHS	65.273	EUR	16,55	1.080.268,15	0,23%	0,22%
D'IETTEREN	10.360	EUR	176,90	1.832.684,00	0,38%	0,37%
ECONOCOM GROUP - REGSITERED	388.000	EUR	2,57	997.160,00	0,21%	0,20%
EVS BROADCAST EQUIPMENT SA	43.614	EUR	28,85	1.258.263,90	0,26%	0,26%
FAGRON	70.800	EUR	16,61	1.175.988,00	0,25%	0,24%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT GBL	15.500	EUR	71,22	1.103.910,00	0,23%	0,23%
KBC GROUPE SA	25.670	EUR	58,72	1.507.342,40	0,31%	0,31%
KINEPOLIS GROUP SA	29.257	EUR	44,70	1.307.787,90	0,27%	0,27%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
LOTUS BAKERIES NV	189	EUR	8.230,00	1.555.470,00	0,32%	0,32%
ORANGE BELGIUM	30.000	EUR	13,50	405.000,00	0,09%	0,08%
RETAIL ESTATES	17.417	EUR	64,60	1.125.138,20	0,23%	0,23%
UCB	14.000	EUR	78,90	1.104.600,00	0,23%	0,23%
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	28.261	EUR	28,50	805.438,50	0,17%	0,16%
Belgique				18.017.144,25	3,75%	3,69%
AALBERTS N.V.	25.050	EUR	39,26	983.463,00	0,20%	0,20%
ASM INTERNATIONAL NV	1.675	EUR	469,95	787.166,25	0,16%	0,16%
ASML HOLDING NV	4.660	EUR	681,70	3.176.722,00	0,66%	0,65%
ASR NEDERLAND NV	35.500	EUR	42,70	1.515.850,00	0,32%	0,31%
BASIC-FIT NV	33.500	EUR	28,16	943.360,00	0,20%	0,19%
BESI - REG SHS	9.000	EUR	136,45	1.228.050,00	0,26%	0,25%
CTP N.V.	52.661	EUR	15,28	804.660,08	0,17%	0,17%
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	29.003	EUR	33,02	957.679,06	0,20%	0,20%
HEINEKEN NV	11.570	EUR	91,94	1.063.745,80	0,22%	0,22%
ING GROUP NV	88.340	EUR	13,53	1.194.886,84	0,25%	0,24%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	44.150	EUR	26,02	1.148.562,25	0,24%	0,24%
KONINKLIJKE KPN NV	438.660	EUR	3,12	1.367.741,88	0,28%	0,28%
NN GROUP NV	13.852	EUR	35,75	495.209,00	0,10%	0,10%
STELLANTIS --- BEARER AND REGISTERED SHS	68.000	EUR	21,15	1.438.200,00	0,30%	0,29%
WOLTERS KLUWER NV	7.036	EUR	128,70	905.533,20	0,19%	0,19%
Pays-Bas				18.010.829,36	3,75%	3,69%
APPLE INC	6.070	USD	192,53	1.057.943,33	0,22%	0,22%
DANAHER CORP	5.205	USD	231,34	1.090.050,88	0,23%	0,22%
ELI LILLY & CO	3.000	USD	582,92	1.583.089,67	0,33%	0,32%
JPMORGAN CHASE CO	10.000	USD	170,10	1.539.854,25	0,32%	0,32%
MICROSOFT CORP	5.740	USD	376,04	1.953.985,06	0,41%	0,40%
MSCI INC -A-	2.100	USD	565,65	1.075.331,55	0,22%	0,22%
NIKE INC	7.000	USD	108,57	687.991,67	0,14%	0,14%
PROCTER & GAMBLE CO	6.000	USD	146,54	795.944,42	0,17%	0,16%
PTC INC	6.480	USD	174,96	1.026.334,86	0,21%	0,21%
SALESFORCE INC	4.950	USD	263,14	1.179.145,43	0,25%	0,24%
SERVICENOW INC	1.415	USD	706,49	904.977,46	0,19%	0,19%
STRYKER CORP	2.500	USD	299,46	677.725,98	0,14%	0,14%
SYNOPSIS	2.000	USD	514,91	932.259,09	0,19%	0,19%
TRANSUNION	15.000	USD	68,71	933.010,46	0,19%	0,19%
UNITEDHEALTH GROUP INC	1.260	USD	526,47	600.508,94	0,13%	0,12%
WALT DISNEY CO	7.695	USD	90,29	628.960,80	0,13%	0,13%
ZOETIS INC -A-	7.365	USD	197,37	1.315.919,11	0,27%	0,27%
États-Unis				17.983.032,96	3,74%	3,68%
AMPLIFON SPA	35.000	EUR	31,34	1.096.900,00	0,23%	0,22%
BANCA GENERALI SPA	22.290	EUR	33,64	749.835,60	0,16%	0,15%
BREMBO SPA	56.030	EUR	11,10	621.933,00	0,13%	0,13%
ENEL SPA	260.400	EUR	6,73	1.752.492,00	0,37%	0,36%
FERRARI	4.400	EUR	305,20	1.342.880,00	0,28%	0,28%
FILA SPA	83.323	EUR	8,78	731.575,94	0,15%	0,15%
INTERPUMP GROUP	10.300	EUR	46,87	482.761,00	0,10%	0,10%
MARR SPA	61.000	EUR	11,48	700.280,00	0,15%	0,14%
PIRELLI & C.SPA	216.700	EUR	4,93	1.067.680,90	0,22%	0,22%
PRYSMIAN SPA	28.416	EUR	41,17	1.169.886,72	0,24%	0,24%
REPLY SPA	9.800	EUR	119,50	1.171.100,00	0,24%	0,24%
SOL	35.000	EUR	27,80	973.000,00	0,20%	0,20%
UNICREDIT SPA - REG SHS	75.980	EUR	24,57	1.866.448,70	0,39%	0,38%
Italie				13.726.773,86	2,86%	2,81%
AMADEUS IT GROUP SA -A-	22.480	EUR	64,88	1.458.502,40	0,30%	0,30%
APPLUS SERVICES S.A.	80.300	EUR	10,00	803.000,00	0,17%	0,17%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	160.000	EUR	8,23	1.316.160,00	0,27%	0,27%
BANCO SANTANDER SA - REG SHS	430.000	EUR	3,78	1.625.185,00	0,34%	0,33%
CELLNEX TELECOM SA	29.060	EUR	35,66	1.036.279,60	0,22%	0,21%
EDP RENOVAVEIS SA	52.066	EUR	18,53	964.522,65	0,20%	0,20%
GRIFOLS SA -A-	61.350	EUR	15,46	948.164,25	0,20%	0,19%
IBERDROLA SA	135.289	EUR	11,87	1.605.880,43	0,33%	0,33%
VIDRALA SA	13.272	EUR	93,80	1.244.913,60	0,26%	0,26%
VISCOFAN SA	15.650	EUR	53,60	838.840,00	0,18%	0,17%
Espagne				11.841.447,93	2,47%	2,43%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
ALCON - REG SHS	15.500	CHF	65,64	1.094.353,02	0,23%	0,22%
CIE FINANCIERE RICHEMONT - REG SHS	11.300	CHF	115,75	1.406.878,56	0,29%	0,29%
DSM FIRMENICH	10.760	EUR	92,00	989.920,00	0,21%	0,20%
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	8.415	CHF	97,51	882.592,93	0,18%	0,18%
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	39.305	CHF	19,35	818.061,47	0,17%	0,17%
TECAN GROUP NAM.AKT	2.000	CHF	343,40	738.732,92	0,16%	0,15%
Suisse				5.930.538,90	1,24%	1,21%
ASTRAZENECA PLC	12.230	GBP	106,00	1.496.024,46	0,31%	0,31%
CRODA INTL - REG SHS	13.367	GBP	50,50	778.989,67	0,16%	0,16%
DERWENT LONDON PLC	33.000	GBP	23,60	898.736,37	0,19%	0,18%
PETS AT HOME GROUP	242.860	GBP	3,18	891.789,88	0,19%	0,18%
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	12.067	GBP	54,20	754.753,22	0,16%	0,16%
VOLUTION GROUP PLC	110.000	GBP	4,34	550.412,56	0,11%	0,11%
Royaume-Uni				5.370.706,16	1,12%	1,10%
COLOPLAST -B-	12.500	DKK	772,00	1.294.511,41	0,27%	0,27%
DSV A/S	6.510	DKK	1.185,50	1.035.287,84	0,22%	0,21%
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	16.100	DKK	698,10	1.507.724,81	0,31%	0,31%
ROYAL UNIBREW A/S	14.100	DKK	451,10	853.238,63	0,18%	0,17%
Danemark				4.690.762,69	0,98%	0,96%
CRH PLC	20.593	USD	69,16	1.289.287,90	0,27%	0,26%
KINGSPAN GROUP	8.205	EUR	78,40	643.272,00	0,13%	0,13%
RYANAIR HLDGS	40.000	EUR	19,08	763.000,00	0,16%	0,16%
Irlande				2.695.559,90	0,56%	0,55%
ATLAS COPCO AB -A-	78.200	SEK	173,55	1.219.098,14	0,25%	0,25%
HUSQVARNA -B-	126.000	SEK	82,98	939.185,27	0,20%	0,19%
Suède				2.158.283,41	0,45%	0,44%
ENENTO GROUP OYJ	31.250	EUR	19,48	608.750,00	0,13%	0,12%
HUHTAMAKI OYJ	30.475	EUR	36,73	1.119.346,75	0,23%	0,23%
Finlande				1.728.096,75	0,36%	0,35%
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG SHS	318.364	EUR	4,56	1.450.148,02	0,30%	0,30%
Portugal				1.450.148,02	0,30%	0,30%
APERAM PREFERENTIAL SHARE	26.845	EUR	32,88	882.663,60	0,18%	0,18%
Luxembourg				882.663,60	0,18%	0,18%
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	9.500	USD	104,00	894.400,94	0,19%	0,18%
Taiwan				894.400,94	0,19%	0,18%
DNB BANK ASA	41.700	NOK	216,00	802.888,09	0,17%	0,17%
Norvège				802.888,09	0,17%	0,17%
ACTIONS				153.563.046,31	31,98%	31,44%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>						
TYCO ELECTRONICS GRO 0 21-29 16/02A EUR	1.500.000	EUR	86,65%	1.299.802,50	0,27%	0,27%
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				1.299.802,50	0,27%	0,27%
ARGENTA BANQUE EPARGNE FL.R 22-29 08/02A	1.500.000	EUR	89,05%	1.335.697,50	0,28%	0,27%
BBVA FL.R 23-26 10/05A	2.000.000	EUR	100,64%	2.012.890,00	0,42%	0,41%
COOPERATIEVE RABOBANK FL.R 22-32 30/11A EUR	3.000.000	EUR	100,18%	3.005.400,00	0,62%	0,62%
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				6.353.987,50	1,32%	1,30%
OBLIGATIONS				7.653.790,00	1,59%	1,57%
TOTAL PORTEFEUILLE				480.264.804,19	100,00%	98,33%
JP MORGAN SE BRUSSELS BRANCH Avoirs bancaires à vue		EUR		5.429.475,10		1,11%
				5.429.475,10		1,11%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
DEPOTS ET LIQUIDITES				5.429.475,10		1,11%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				987.083,36		0,20%
AUTRES				1.729.570,74		0,36%
TOTAL DE L'ACTIF NET				488.410.933,39		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	14,94%
Australie	0,30%
Autriche	3,63%
Belgique	10,51%
Danemark	1,30%
Espagne	10,54%
États-Unis	8,50%
Finlande	0,95%
France	13,65%
Irlande	1,53%
Italie	9,47%
Japon	0,61%
Luxembourg	2,73%
Mexique	0,40%
Norvège	0,42%
Pays-Bas	12,93%
Pologne	0,29%
Portugal	2,00%
Royaume-Uni	1,52%
Slovaquie	0,46%
Slovénie	1,45%
Suède	0,45%
Suisse	1,23%
Taiïwan	0,19%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par secteur	
Art graphique, maison d'édition	0,57%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,37%
Banques et institutions financières	11,15%
Bien de consommation divers	0,56%
Biotechnologie	0,31%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	1,80%
Chimie	2,05%
Compagnies d'assurance	3,89%
Construction de machines et appareils	1,09%
Constructions, matériaux de construction	0,40%
Distribution, commerce de détail	0,48%
Electronique et semi-conducteurs	2,31%
Electrotechnique et électronique	0,88%
Energie et eau	2,30%
Holding et sociétés financières	5,73%
Industrie agro-alimentaire	0,83%
Industrie automobile	1,09%
Industrie minière	0,18%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	5,81%
Industries d'emballage	0,53%
Internet et services d'Internet	3,93%
Organisations supranationales	2,92%
Pays et gouvernements	40,55%
Restauration, industrie hôtelière	0,27%
Service d'environnement et de recyclage	0,20%
Service de santé publique et service social	0,60%
Services divers	1,95%
Sociétés immobilières	2,11%
Tabac et alcool	1,15%
Télécommunication	1,63%
Textile et habillement	1,35%
Transports	1,01%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par devise	
CHF	1,03%
DKK	0,97%
EUR	88,31%
GBP	1,12%
NOK	0,17%
SEK	0,45%
USD	7,95%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	96.440.996,90	53.372.920,49	149.813.917,39
Ventes	111.233.292,18	73.762.145,37	184.995.437,55
Total 1	207.674.289,08	127.135.065,86	334.809.354,94
Souscriptions	898.876,71	1.030.276,34	1.929.153,05
Remboursements	18.362.477,10	20.809.087,41	39.171.564,51
Total 2	19.261.353,81	21.839.363,75	41.100.717,56
Moyenne de référence de l'actif net total	495.428.083,21	477.470.013,90	486.377.216,18
Taux de rotation	38,03%	22,05%	60,39%

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume corrigé pour la somme des souscriptions et remboursements avec la moyenne de l'actif net.

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, ayant son siège à l'avenue du Port, 86c b320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2021			2022			2023		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap (B)	77.971,61	478.932,71	7.362.193,38	39.501,253	586.930,43	6.814.764,203	13.123,513	534.888,839	6.292.998,877
Part Dis (A)	93.586,18	21.885,39	339.019,25	35.166,426	17.673,09	356.512,588	14.984,714	22.225,81	349.271,492
TOTAL			7.701.212,63			7.171.276,791			6.642.270,369

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)							
Part	2021		2022		2023		
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	
Part Cap (B)	6.061.153,79	37.258.694,38	3.002.252,77	41.934.275,53	925.086,15	37.691.993,15	
Part Dis (A)	6.969.793,87	1.621.036,68	2.521.982,23	1.196.069,10	1.004.066,90	1.479.571,36	
TOTAL	13.030.947,66	38.879.731,06	5.524.235,00	43.130.344,63	1.929.153,05	39.171.564,51	

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2021		2022		2023	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Cap (B)	590.193.538,61	80,17	463.507.288,46	68,02	464.077.652,03	73,75
Part Dis (A)	26.015.973,37	76,74	22.917.593,28	64,28	24.333.281,36	69,67
TOTAL	616.209.511,98		486.424.881,74		488.410.933,39	

À la date de publication de ce rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée quotidiennement :

- dans De Tijd
- dans L'Echo
- sur www.beama.be

La valeur nette d'inventaire est également disponible gratuitement auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, à l'adresse Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles, qui est en charge du service financier et peut également être retrouvée sur le site www.argenta.be.

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Ces rendements ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

* A partir de 2011, le calcul de performance des parts de capitalisation est calculé de manière similaire aux parts de distribution. Ce changement de méthode est également appliqué pour les performances du passé. Ce changement de méthode n'apporte pas de différence significative par rapport à la méthode utilisée antérieurement.

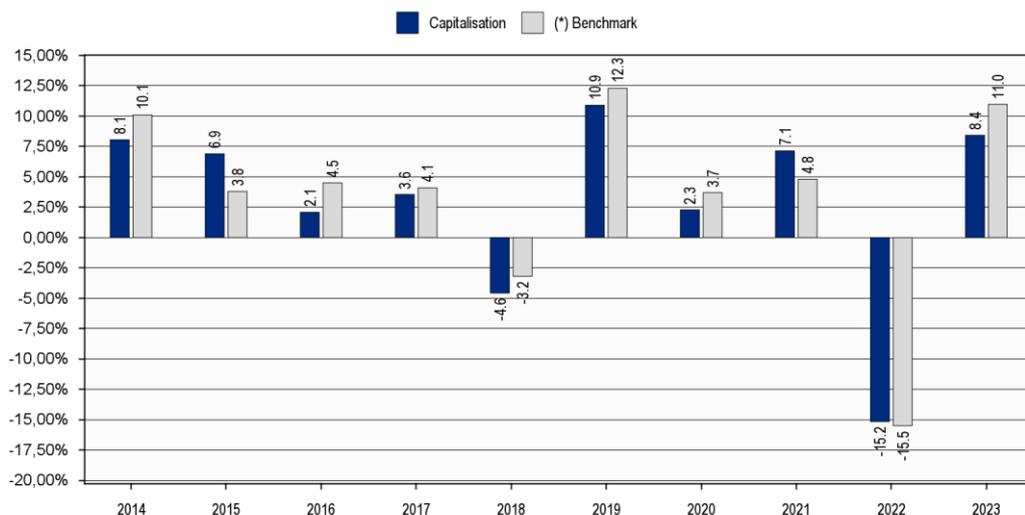
* Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques.

* Les performances jusqu'au 15/09/2019 inclus concernent le compartiment fusionné DPAM INVEST B Balanced Defensive Growth.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Part Cap (B)

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (45.5%) en MSCI EMU Net Return (25.5%) en MSCI World-ex-EMU Net Return (4.5%) en Iboxx Euro Corporate Overall Total Return (24.5%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

	Rendements moyens cumulés sur								Depuis le	
	1 an		3 ans		5 ans		10 ans			
	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Année	Valeur
Part Cap (B)	8,42% (en EUR)	10,97% (en EUR)	-0,48% (en EUR)	-0,58% (en EUR)	2,25% (en EUR)	2,74% (en EUR)	2,68% (en EUR)	3,25% (en EUR)	31/05/2007	2,37% (en EUR)
Part Dis (A)	8,39% (en EUR)	10,97% (en EUR)	-0,50% (en EUR)	-0,58% (en EUR)	2,22% (en EUR)	2,74% (en EUR)	(en EUR)		07/09/2018	1,35% (en EUR)

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part Cap (B) - BE0947140324 : 1,57%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,48%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente	0,09%

	d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

- Part Dis (A) - BE0947139318 :1,60%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,50%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,09%

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

Possibilité d'ajustement de la valeur nette d'inventaire (« Swing pricing »)

Information générale

Conformément au prospectus ('Mécanismes de liquidité spécifiques'), la SICAV dispose de la possibilité d'utiliser le swing pricing.

- *Liste des compartiments qui pourront recourir au « swing pricing »*

ARGENTA DP Defensive Allocation
ARGENTA DP Dynamic Allocation

- *Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités du swing pricing :*

Objectif

L'objectif est de réduire la dilution des performances induite par les entrées ou sorties nettes. La performance de la Sicav peut être influencée par des transactions fréquentes en raison d'entrées ou de sorties importantes assorties d'éventuels frais de transaction (in)directs. Le swing pricing offre la possibilité de ne pas préjudicier les investisseurs déjà investis dans la Sicav en leur faisant supporter ces frais de transaction ou le coût de l'illiquidité des marchés financiers sous-jacents générés par l'entrée ou la sortie des investisseurs.

Grâce à l'application du swing pricing, les coûts de transaction seront intégrés dans le calcul de la valeur nette d'inventaire (ci-après VNI) et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

Modalités et fonctionnement:

La méthode de swing pricing adoptée est basée sur les principes suivants :

- Il s'agit d'un swing partiel qui implique qu'un certain seuil doit être franchi avant que la VNI ne soit adaptée ;
- Le « swing » est symétrique et est donc appliqué tant aux entrées qu'aux sorties.
- L'utilisation du swing pricing est systématique, sans privilégier une ou plusieurs catégories d'investisseurs.

Dès que les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil), la valeur nette d'inventaire sera adaptée à la hausse ou à la baisse en appliquant un pourcentage fixe (le facteur de swing). Cette valeur seuil est exprimée en pourcentage de l'actif net total du compartiment concerné. Le seuil est toujours appliqué.

L'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicable à une VNI.

En cas d'entrées nettes de capitaux, le facteur de swing lié aux souscriptions d'actions du compartiment sera ajouté à la VNI. Pour les rachats nets, le facteur de swing lié aux rachats d'actions du compartiment concerné sera déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants / sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI.

- *Facteur de swing maximal*

Le facteur de swing maximal est fixé à 2% de la VNI non ajustée.

Recours au swing pricing pendant la période couverte

Durant la période couverte par le présent rapport, aucun compartiment de la SICAV n'a eu recours au swing pricing.

Evaluation des instruments financiers

Les obligations et autres titres de créances ainsi que les instruments du marché monétaire ont été évalués dans le portefeuille au cours moyen. Les évaluations n'ont pas fait l'objet de corrections afin d'obtenir une approximation des cours acheteurs, car la différence entre les cours acheteurs et les cours moyens a connu des variations significatives durant la période, aussi bien dans le temps qu'en fonction de la nature du titre.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement (UE) 2015/2365 (ci-après le Règlement), la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

A la date du présent rapport, le portefeuille de ce compartiment ne contient pas d'actifs qui sont mentionnés dans le Règlement.

Restrictions et dépassements d'investissement

Suite aux clarifications apportées par les ESA le 17 novembre 2022 sur l'application du règlement (UE) 2019/2088, le double comptage devrait être évité quand une activité peut contribuer à plusieurs objectifs environnementaux et sociaux. Suite à ce changement de la méthodologie, entre la VNI 02/01/2023, un dépassement a été observé dans le fonds Argenta DP Defensive Allocation. En effet, le compartiment a pris l'engagement d'être investi à au moins 15% dans des actifs ayant un objectif social. Au 02/01/2023, le fonds était investi à hauteur de 12,03%.

Transparence en matière de durabilité

Caractéristiques environnementales et sociales

Conformément à l'article 50 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, tel que modifié, les informations relatives à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment se trouvent dans les Informations périodiques telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) et jointes au présent rapport périodique. Ces informations périodiques n'ont pas fait l'objet d'un contrôle du commissaire.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur le Règlement Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs du Règlement Taxonomie et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DYNAMIC ALLOCATION

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Date de clôture de la période de souscription initiale : 16/09/2019
 Prix de souscription initiale des parts : - part Cap (B) : EUR 76,75
 - part Dis (A) : EUR 63,60

3.1.2 . *Cotation en bourse*

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée. A cette fin sont choisis essentiellement des investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, par leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire, tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. Le compartiment investit principalement en actions et en instruments financiers similaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

3.1.4 . *Gestion financière du portefeuille*

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . *Distributeurs*

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . *Indice et benchmark*

Le compartiment utilise comme référence un benchmark composite dont la composition est la suivante : 65% d'actions (55,25% MSCI EMU Net Return + 9,75% MSCI World-ex-EMU Net Return) et 35% d'obligations (22,75% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return + 12,25% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return).

Description des indices

MSCI EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (tels que définis par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

MSCI World-ex-EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (telles que définies par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) du monde entier à l'exclusion des pays de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises par les gouvernements des pays de la zone EMU avec une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice est calculée en réinvestissant les coupons payés par les titres de créance composant l'indice. Gestionnaire de l'indice : Bloomberg Index Services Limited.

Iboxx Euro Corporate Overall Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises en euros par des sociétés privées et publiques ayant une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les gestionnaires de ces indices sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

Utilisation du benchmark

Le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du compartiment peuvent différer sensiblement de la composition de l'indice de référence. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

La composition du benchmark n'utilise pas de filtres ESG, de sorte que le benchmark ne correspond pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. La composition éventuelle et la valeur de l'indice de référence sont incluses dans la fiche d'information consultable sur le site <https://www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html>.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou indice de référence).

Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle mesure la performance de la part de référence s'écarte de celle de son benchmark (ou indice de référence).

- Part Cap (B) - BE0946551257 : 2,08%.

3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

2023 a commencé comme une image inversée de 2022. Les investisseurs, qui s'étaient montrés très frileux fin 2022, se sont véritablement rués sur les valeurs et ont tout acheté, des actions aux obligations souveraines, dès la première semaine de l'année. Les actions européennes ont ouvert la voie, car les valorisations étaient attrayantes, les surprises économiques européennes se sont accélérées et les marchés tablaient sur un puissant coup de pouce économique suite à la réouverture inattendue de la Chine. Nous avons décidé d'augmenter la pondération des actions en nous concentrant sur les valeurs européennes, certains perdants de 2022, les petites capitalisations et l'immobilier.

Les banques centrales ont continué à resserrer leurs politique monétaire et les solides rapports sur l'emploi aux États-Unis ont fait grimper les attentes en matière de taux d'intérêt maximum. Ces conditions ont créé de la valeur sur le marché des taux, et nous avons décidé d'augmenter progressivement la duration du fonds pour en profiter. Nous avons gardé ce cap tout au long de l'année.

La dynamique positive des marchés boursiers s'est interrompue le 10 mars lorsque les autorités de régulation ont fermé la Silicon Valley Bank. Des problèmes de liquidité ont également impacté le Credit suisse, qui a été très rapidement absorbé par UBS afin d'éviter une panique bancaire. Nous avons réduit notre exposition aux banques européennes et aux valeurs cycliques et avons transféré une partie de notre exposition à la valeur vers des titres défensifs et des actions de croissance de qualité. Nous continuons à augmenter la duration du fonds.

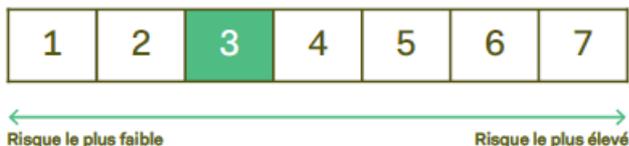
Le sentiment s'est amélioré au cours de l'été grâce aux bonnes surprises relatives au PIB des États-Unis. Cet exceptionnalisme américain, combiné à des chiffres d'inflation en baisse constante, a permis à la thèse de l'atterrissage en douceur de gagner du terrain aux États-Unis. Sur le front européen, la situation économique est restée morose. Les banques centrales ont maintenu leur position attentiste pendant les mois d'été. Cette situation a conduit les marchés de taux à intégrer des taux d'intérêt « plus élevés pour plus longtemps » et a entraîné une correction des marchés à revenu fixe et boursiers entre août et octobre. Compte tenu de la morosité ambiante, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur les actions. Dans l'attente des résultats du troisième trimestre, nous avons réduit les valeurs cycliques et augmenté les titres défensifs. Nous avons encore étoffé les positions immobilières compte tenu de la décote excessive par rapport à la valeur nette d'inventaire (VNI).

Les rendements continuant à augmenter au troisième trimestre, nous avons encore accru la sensibilité du fonds aux taux d'intérêt. Selon nous, l'aplatissement de la courbe des taux était illogique compte tenu du régime macroéconomique prévu et il s'agissait donc plutôt d'un mouvement opportuniste, qui s'est avéré payant au quatrième trimestre. Après la brutale correction d'octobre, nous avons décidé de renforcer à nouveau les actions en novembre sur la base de valorisations attrayantes, d'une désinflation continue, d'un discours plus accommodant de la part des banques centrales, de taux plus bas et du sentiment négatif qui régnait parmi les investisseurs.

3.1.8. Politique future

Les indicateurs avancés continuent de pointer vers un ralentissement de l'économie mondiale en 2024. L'économie américaine résiste bien jusqu'à présent, avec un PIB solide au troisième trimestre et des indices PMI résilients. Les marchés du travail restent tendus mais s'apaisent. On peut s'attendre à ce que la FED commence à réduire ses taux directeurs en 2024, mais le calendrier et l'ampleur de ces réductions ne sont pas encore clairs. L'activité économique européenne reste modérée et une récession est loin d'être exclue. La tendance désinflationniste se maintient, mais les effets de base pourraient redevenir négatifs à partir du deuxième trimestre 2024. À court terme, nous restons prudemment optimistes en ce qui concerne les actions, mais la volatilité reprendra certainement en 2024 en raison soit d'une décélération économique plus rapide, soit d'une évolution de la dynamique de l'inflation. Sur les marchés à revenu fixe, l'attention s'est déplacée vers les baisses de taux et le contexte économique devrait continuer à soutenir les obligations d'État. Les obligations d'entreprises offrent un rendement décent et un potentiel de rendement absolu attrayant, tandis que les fondamentaux des entreprises restent solides.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 6 ans minimum.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre bas et moyen.

Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les documents d'informations clés. L'indicateur synthétique de risque permet de comparer le niveau de risque de ce compartiment avec d'autres. Il exprime la probabilité que le compartiment subisse des pertes en cas de fluctuations du marché ou d'impossibilité de payer l'investisseur. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil futur du compartiment.

3.2 . BILAN

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	647.392.686,45	606.836.693,55
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	643.236.367,25	598.928.137,78
A. Obligations et autres titres de créance	200.044.588,75	206.618.537,09
a. Obligations	200.044.588,75	206.618.537,09
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d'obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	6.849.645,50	12.616.575,63
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	436.342.133,00	379.693.025,06
a. Actions	436.342.133,00	379.693.025,06
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an	-119.778,47	
A. Créances		
B. Dettes	-119.778,47	
IV. Créances et dettes à un an au plus	904.174,37	1.009.641,16
A. Créances	974.101,84	1.011.254,16
a. Montants à recevoir	183.905,06	89.929,31
b. Avoirs fiscaux	790.196,78	921.324,85
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-69.927,47	-1.613,00
a. Montants à payer (-)	-69.927,47	-1.613,00
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collatéral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	3.125.929,08	6.940.449,24
A. Avoirs bancaires à vue	3.125.929,08	6.940.449,24
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
VI. Comptes de régularisation	245.994,22	-41.534,63
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	1.729.946,22	1.411.062,39
C. Charges à imputer (-)	-1.483.952,00	-1.452.597,02
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	647.392.686,45	606.836.693,55
A. Capital	470.146.656,85	491.938.601,48
B. Participations au résultat	-1.158.092,52	4.262.330,94
C. Résultat reporté	114.898.092,07	247.433.398,15
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	63.506.030,05	-136.797.637,02
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)		
A. Collatéral (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
B. Autres sûretés réelles (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A. Contrats d'option et warrants achetés		
B. Contrats d'option et warrants vendus		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A. Contrats à terme achetés		
B. Contrats à terme vendus		
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A. Contrats de swap achetés		
B. Contrats de swap vendus		
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A. Contrats achetés		
B. Contrats vendus		
VI. Montants non appelés sur actions		
VII. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX. Instruments financiers prêtés		

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	62.496.856,73	-137.511.149,28
A. Obligations et autres titres de créance	12.950.270,95	-36.759.604,15
a. Obligations	12.950.270,95	-36.759.604,15
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	-599.049,39	-3.522,22
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	50.715.661,54	-101.858.934,49
a. Actions	50.715.661,54	-101.858.934,49
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières	19.729,65	
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
j. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	-589.756,02	1.110.911,58
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Autres positions et opérations de change	-589.756,02	1.110.911,58
II. Produits et charges des placements	12.611.905,66	12.100.888,33
A. Dividendes	10.156.015,39	11.080.468,70
B. Intérêts	3.557.240,24	2.545.318,42
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	3.522.733,48	2.545.318,42
b. Dépôts et liquidités	34.506,76	
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		-124.275,13
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-1.101.349,97	-1.400.623,66
a. D'origine belge		
b. D'origine étrangère	-1.101.349,97	-1.400.623,66
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	969,43	490,11
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	969,43	490,11

	Au 31.12.23 (en EUR)	Au 31.12.22 (en EUR)
IV. Coûts d'exploitation	-11.491.438,47	-11.387.866,18
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-688.549,74	-416.824,84
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-94.476,90	-122.863,60
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-9.942.865,32	-10.262.719,11
a. Gestion financière	-9.494.773,13	-9.764.587,24
Part Cap (B)	-9.006.942,79	-9.301.579,08
Part Dis (A)	-487.830,34	-463.008,16
b. Gestion administrative et comptable	-448.092,19	-498.131,87
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-7.693,03	-7.805,77
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-5.531,58	-5.000,00
H. Services et biens divers (-)	-13.333,19	-13.457,75
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-718.637,43	-560.795,62
Part Cap (B)	-680.848,81	-533.105,36
Part Dis (A)	-37.788,62	-27.690,26
K. Autres charges (-)	-20.351,28	1.600,51
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	1.121.436,62	713.512,26
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	63.618.293,35	-136.797.637,02
VI. Impôts sur le résultat	-112.263,30	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	63.506.030,05	-136.797.637,02
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	177.246.029,60	114.898.092,07
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	114.898.092,07	247.433.398,15
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	63.506.030,05	-136.797.637,02
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.158.092,52	4.262.330,94
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-176.813.421,19	-114.898.092,07
IV. (Distribution des dividendes)	-432.608,41	

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>						
AUSTRIA 4.15 06-37 15/03A	8.500.000	EUR	114,68%	9.748.012,50	1,52%	1,51%
BELGIUM 0.3 21-31 20/10A	2.000.000	EUR	82,89%	1.657.790,00	0,26%	0,26%
BELGIUM 0.35 22-32 22/06A	3.000.000	EUR	83,60%	2.507.910,00	0,39%	0,39%
BELGIUM 0.375 20-30 15/04A	1.500.000	EUR	86,91%	1.303.710,00	0,20%	0,20%
BUONI POLIENNAL 1.50 21-45 30/04S	2.000.000	EUR	63,41%	1.268.254,68	0,20%	0,20%
EUROPEAN STABILITY 0.75 17-27 15/03A	185.000	EUR	94,98%	175.710,22	0,03%	0,03%
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	2.000.000	EUR	74,05%	1.481.070,00	0,23%	0,23%
EUROPEAN UNION 0 21-31 04/07A	5.000.000	EUR	82,94%	4.146.800,00	0,64%	0,64%
EUROP FIN STABILITY 2.375 22-32 21/06A	3.000.000	EUR	98,21%	2.946.405,00	0,46%	0,46%
FINLAND 2.75 23-38 15/04A	3.000.000	EUR	99,81%	2.994.285,00	0,47%	0,46%
FLEMISH COMMUNITY 3.0 22-32 12/10A	2.000.000	EUR	100,72%	2.014.330,00	0,31%	0,31%
FRANCE 0.10 19-29 01/03A	1.000.000	EUR	99,26%	1.183.917,76	0,18%	0,18%
FRANCE 0.75 17-28 25/05A	2.500.000	EUR	93,91%	2.347.662,50	0,37%	0,36%
FRANCE 0.75 17-28 25/11A	2.000.000	EUR	93,26%	1.865.140,00	0,29%	0,29%
FRANCE 0.75 21-53 25/05A	4.000.000	EUR	56,16%	2.246.220,00	0,35%	0,35%
FRANCE 1 14-25 25/11A	2.500.000	EUR	97,36%	2.433.987,50	0,38%	0,38%
FRANCE 2.50 13-30 25/05A	2.000.000	EUR	101,29%	2.025.740,00	0,32%	0,31%
FRANCE 2 21-32 25/11A	1.500.000	EUR	96,29%	1.444.320,00	0,22%	0,22%
GERMANY 0.00 20-35 15/05A	1.500.000	EUR	78,82%	1.182.315,00	0,18%	0,18%
GERMANY 0.00 22-32 15/02A	10.000.000	EUR	85,55%	8.555.350,00	1,33%	1,32%
GERMANY 0.10 15-26 15/04A	2.000.000	EUR	98,36%	2.456.812,65	0,38%	0,38%
GERMANY 0 19-50 15/08A	3.500.000	EUR	55,70%	1.949.447,50	0,30%	0,30%
GERMANY 2.3 23-33 15/02A	5.000.000	EUR	102,55%	5.127.650,00	0,80%	0,79%
IRELAND 0.35 22-32 18/10A	2.500.000	EUR	84,27%	2.106.750,00	0,33%	0,33%
IRELAND 1.00 16-26 15/05A	1.000.000	EUR	97,20%	972.005,00	0,15%	0,15%
ITALY 0.95 20-30 01/08S	3.000.000	EUR	86,57%	2.596.995,00	0,40%	0,40%
ITALY 1.25 16-26 01/12S	2.700.000	EUR	95,86%	2.588.179,50	0,40%	0,40%
ITALY 2.8 18-28 01/12S	1.000.000	EUR	99,35%	993.495,00	0,15%	0,15%
NETHERLANDS 0.75 18-28 15/07A	4.000.000	EUR	94,11%	3.764.460,00	0,59%	0,58%
NETHERLANDS 0.25 19-29 15/07A	3.000.000	EUR	90,29%	2.708.730,00	0,42%	0,42%
NETHERLANDS 0.75 17-27 15/07A	1.500.000	EUR	95,35%	1.430.235,00	0,22%	0,22%
PORTUGAL 1.65 22-32 16/07A	1.000.000	EUR	92,62%	926.220,00	0,14%	0,14%
PORTUGAL 4.125 17-27 14/04A	600.000	EUR	105,91%	635.442,00	0,10%	0,10%
SLOVAKIA 1.00 18-28 12/06A	3.500.000	EUR	92,48%	3.236.642,50	0,50%	0,50%
SLOVENIA 0 21-31 12/02A	2.000.000	EUR	82,19%	1.643.830,00	0,26%	0,25%
SLOVENIA 1.1875 19-29 14/03A	1.500.000	EUR	92,72%	1.390.755,00	0,22%	0,21%
SPAIN 0.60 19-29 31/10A	5.000.000	EUR	89,25%	4.462.475,00	0,69%	0,69%
SPAIN 1.25 20-30 31/10A	5.000.000	EUR	91,04%	4.551.800,00	0,71%	0,70%
SPAIN 1.30 16-26 31/10A	1.000.000	EUR	96,67%	966.695,00	0,15%	0,15%
SPAIN 1.9 22-52 31/10A	6.500.000	EUR	69,23%	4.500.112,50	0,70%	0,70%
SPAIN 1.95 16-26 30/04A	5.000.000	EUR	98,51%	4.925.500,00	0,77%	0,76%
EUR				107.463.161,81	16,71%	16,60%
UNITED STATES 0.50 20-25 31/03S	4.600.000	USD	95,10%	3.960.233,47	0,61%	0,61%
UNITED STATES 2.875 22-32 15/05S	2.000.000	USD	92,73%	1.678.840,60	0,26%	0,26%
UNITED STATES 3 19-49 15/02S	2.150.000	USD	81,60%	1.588.225,79	0,25%	0,24%
USD				7.227.299,86	1,12%	1,11%
OBLIGATIONS-Emises par un état				114.690.461,67	17,83%	17,71%
ALLIANDER NV FL.R 18-49 31/12A	2.000.000	EUR	95,96%	1.919.290,00	0,30%	0,30%
ANHEUSER-BUSCH INBEV 1.6500 19-31 28/03A	3.000.000	EUR	91,92%	2.757.465,00	0,43%	0,43%
AROUNDTOWN SA FL.R 18-XX 17/01A	2.000.000	EUR	36,18%	723.590,00	0,11%	0,11%
ASML HOLDING NV 0.25 20-30 25/02A	2.000.000	EUR	85,97%	1.719.430,00	0,27%	0,27%
AT T INC 1.80 18-26 05/09A	500.000	EUR	96,61%	483.032,50	0,07%	0,07%
BECTON DICKINSON 1.90 16-26 15/12A	1.000.000	EUR	96,72%	967.165,00	0,15%	0,15%
CARMILA 5.5 23-28 09/10A	2.000.000	EUR	103,80%	2.075.910,00	0,32%	0,32%
DEUTSCHE POST AG 1.00 17-27 13/12A	1.000.000	EUR	93,78%	937.765,00	0,15%	0,14%
ENEL SPA FL.R 18-81 24/11A	1.000.000	EUR	95,45%	954.460,00	0,15%	0,15%
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	2.000.000	EUR	87,57%	1.751.470,00	0,27%	0,27%
EQUINIX INC 0.2500 21-27 15/03A	2.200.000	EUR	91,08%	2.003.848,00	0,31%	0,31%
ERG SPA 0.875 21-31 15/09A	2.000.000	EUR	80,60%	1.612.040,00	0,25%	0,25%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
IBERDROLA INTL BV FL.R 21-XX 09/02A12A	2.000.000	EUR	85,32%	1.706.410,00	0,27%	0,26%
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.125 19-27 07/03A	2.500.000	EUR	94,59%	2.364.862,50	0,37%	0,37%
NETFLIX INC 3.625 17-27 05/02S	2.000.000	EUR	101,38%	2.027.560,00	0,32%	0,31%
NN GROUP NV FL.R 14-XX 15/07A	500.000	EUR	99,89%	499.445,00	0,08%	0,08%
SAGAX EURO MTN NL BV 0.75 21-28 26/01AA	1.000.000	EUR	85,63%	856.290,00	0,13%	0,13%
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.375 23-34 13/04A	2.500.000	EUR	103,16%	2.579.062,50	0,40%	0,40%
STATKRAFT A 23-31 13/12U	2.000.000	EUR	100,82%	2.016.330,00	0,31%	0,31%
TERNA SPA 1.375 17-27 26/07A	500.000	EUR	94,40%	472.005,00	0,07%	0,07%
VGP SA 1.5 21-29 08/04A	1.700.000	EUR	78,08%	1.327.428,00	0,21%	0,21%
EUR				31.754.858,50	4,94%	4,91%
APPLE INC 3.35 17-27 09/02S	1.500.000	USD	97,48%	1.323.616,08	0,20%	0,20%
USD				1.323.616,08	0,20%	0,20%
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				33.078.474,58	5,14%	5,11%
ALLIANZ SE FL.R 19-49 25/09A	2.000.000	EUR	86,48%	1.729.610,00	0,27%	0,27%
ANZ BANKING GROUP FL.R 19-29 21/11A	2.000.000	EUR	96,63%	1.932.510,00	0,30%	0,30%
ARGENTA SPAARBANK FL.R 22-27 29/11A	1.500.000	EUR	103,54%	1.553.092,50	0,24%	0,24%
ARGENTUM NETHERLANDS 1.125 18-25 17/09A	1.000.000	EUR	96,52%	965.205,00	0,15%	0,15%
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-29 22/02A	1.000.000	EUR	99,67%	996.720,00	0,16%	0,15%
BANCO DE SABADELL SA FL.R 19-25 07/11A	1.500.000	EUR	97,22%	1.458.240,00	0,23%	0,22%
BANCO SANTANDER SA 2.125 18-28 08/02A	1.000.000	EUR	94,88%	948.840,00	0,15%	0,15%
BANK OF IRELAND GRP FL.R 22-26 05/06A	1.000.000	EUR	97,27%	972.715,00	0,15%	0,15%
BFCM FL.R 22-32 16/06A	1.000.000	EUR	98,95%	989.485,00	0,15%	0,15%
BMW FIN 4.125 23-33 04/10A	2.000.000	EUR	107,90%	2.157.910,00	0,34%	0,33%
BPCE 1.0 19-25 01/04A	1.000.000	EUR	96,93%	969.330,00	0,15%	0,15%
COOPERATIEVE RABOBAN FL.R 20-28 05/05A	3.000.000	EUR	92,29%	2.768.655,00	0,43%	0,43%
COOPERATIEVE RABOBANK 4.0 23-30 10/01A	2.000.000	EUR	103,39%	2.067.820,00	0,32%	0,32%
GRAND CITY PROPERTIES 1.375 17-26 03/08A	500.000	EUR	92,37%	461.837,50	0,07%	0,07%
KBC GROUPE SA FL.R 20-27 16/06A	1.300.000	EUR	93,28%	1.212.607,50	0,19%	0,19%
KERRY GROUP FINANCIAL 0.875 21-31 01/12A	2.000.000	EUR	85,02%	1.700.390,00	0,26%	0,26%
KFW 0.0100 19-27 05/05A	2.000.000	EUR	92,45%	1.849.000,00	0,29%	0,29%
KFW 0 21-31 10/01A	7.500.000	EUR	84,20%	6.314.662,50	0,98%	0,97%
MERCK FINANCIAL SERVI 1.875 22-26 15/06A	1.500.000	EUR	97,53%	1.462.890,00	0,23%	0,23%
MUENCHENER RUECK FL.R 21-42 26/05A	1.000.000	EUR	79,12%	791.175,00	0,12%	0,12%
NATL AUSTRALIA BANK 1.125 19-31 20/05A	2.000.000	EUR	90,37%	1.807.410,00	0,28%	0,28%
NATWEST GROUP PLC FL.R 23-34 28/02A	2.500.000	EUR	105,45%	2.636.187,50	0,41%	0,41%
NN BANK NV NETH 0.5000 21-28 21/09A	1.000.000	EUR	88,36%	883.585,00	0,14%	0,14%
NORDEA BANK ABP 0.625 21-31 18/05A	2.000.000	EUR	92,03%	1.840.530,00	0,29%	0,28%
PROLOGIS INTERNATION 0.75 21-33 23/03A	2.000.000	EUR	76,55%	1.530.970,00	0,24%	0,24%
SAMPO PLC FL.R 20-52 03/09A	1.000.000	EUR	84,25%	842.455,00	0,13%	0,13%
SOFINA SA 1.0000 21-28 23/09A	2.000.000	EUR	84,47%	1.689.470,00	0,26%	0,26%
VOLVO TREASURY AB 2.00 22-27 19/08A	1.000.000	EUR	96,66%	966.600,00	0,15%	0,15%
EUR				45.499.902,50	7,08%	7,03%
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				45.499.902,50	7,08%	7,03%
OBLIGATIONS				193.268.838,75	30,05%	29,85%
GENERAL MOTORS FIN 2.20 19-24 01/04A	1.000.000	EUR	99,49%	994.920,00	0,15%	0,15%
INTESA SANPAOLO 1.375 17-24 18/01A	1.000.000	EUR	99,88%	998.790,00	0,16%	0,16%
LSE GROUP 0.875 17-24 19/09A	1.800.000	EUR	97,99%	1.763.883,00	0,27%	0,27%
EUR				3.757.593,00	0,58%	0,58%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit				3.757.593,00	0,58%	0,58%
DONGFENG MOTOR HK 0.425 21-24 19/10A	2.000.000	EUR	96,52%	1.930.470,00	0,30%	0,30%
ISS GLOBAL A/S 2.125 14-24 02/12A	186.000	EUR	98,13%	182.512,50	0,03%	0,03%
TELEFONICA EMISIONES 1.528 17-25 17/01A	1.000.000	EUR	97,91%	979.070,00	0,15%	0,15%
EUR				3.092.052,50	0,48%	0,48%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée				3.092.052,50	0,48%	0,48%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				6.849.645,50	1,06%	1,06%
AIR LIQUIDE SA	38.740	EUR	176,12	6.822.888,80	1,06%	1,05%
AMUNDI SA	23.000	EUR	61,60	1.416.800,00	0,22%	0,22%
ARGAN	13.699	EUR	85,20	1.167.154,80	0,18%	0,18%
BNP PARIBAS SA	138.000	EUR	62,59	8.637.420,00	1,34%	1,33%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
CAPGEMINI SE	9.508	EUR	188,75	1.794.635,00	0,28%	0,28%
DASSAULT SYST.	36.000	EUR	44,24	1.592.460,00	0,25%	0,25%
ESSILORLUXOTTICA SA	26.426	EUR	181,60	4.798.961,60	0,75%	0,74%
EXCLUSIVE NETWORKS SA	75.000	EUR	19,42	1.456.500,00	0,23%	0,23%
HERMES INTERNATIONAL SA	2.610	EUR	1.918,80	5.008.068,00	0,78%	0,77%
INTER PARFUMS	40.979	EUR	50,40	2.065.341,60	0,32%	0,32%
IPSOS SA	42.500	EUR	56,75	2.411.875,00	0,37%	0,37%
L'OREAL SA	20.000	EUR	450,65	9.013.000,00	1,40%	1,39%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	20.210	EUR	733,60	14.826.056,00	2,30%	2,29%
NEXANS SA	30.000	EUR	79,25	2.377.500,00	0,37%	0,37%
PUBLICIS GROUPE	24.000	EUR	84,00	2.016.000,00	0,31%	0,31%
SANOFI	56.229	EUR	89,76	5.047.115,04	0,78%	0,78%
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	7.000	EUR	239,50	1.676.500,00	0,26%	0,26%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	47.850	EUR	181,78	8.698.173,00	1,35%	1,34%
SODEXO SA	29.615	EUR	99,62	2.950.246,30	0,46%	0,46%
UNIBAIL RODAMCO	28.000	EUR	66,92	1.873.760,00	0,29%	0,29%
VERALLIA SASU	60.000	EUR	34,86	2.091.600,00	0,33%	0,32%
VIRBAC SA	6.000	EUR	359,50	2.157.000,00	0,34%	0,33%
WORLDLINE SA	60.000	EUR	15,67	940.200,00	0,15%	0,15%
France				90.839.255,14	14,12%	14,03%
AALBERTS N.V.	32.951	EUR	39,26	1.293.656,26	0,20%	0,20%
ASM INTERNATIONAL NV	7.980	EUR	469,95	3.750.201,00	0,58%	0,58%
ASML HOLDING NV	29.730	EUR	681,70	20.266.941,00	3,15%	3,13%
ASR NEDERLAND NV	60.000	EUR	42,70	2.562.000,00	0,40%	0,40%
BASIC-FIT NV	55.000	EUR	28,16	1.548.800,00	0,24%	0,24%
BESI - REG SHS	22.000	EUR	136,45	3.001.900,00	0,47%	0,46%
BRUNEL INTERNATIONAL N.V.	110.049	EUR	11,18	1.230.347,82	0,19%	0,19%
CTP N.V.	169.376	EUR	15,28	2.588.065,28	0,40%	0,40%
DAVIDE CAMPARI-MILANO N.V.	199.150	EUR	10,22	2.034.317,25	0,32%	0,31%
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	49.876	EUR	33,02	1.646.905,52	0,26%	0,26%
HEINEKEN NV	24.150	EUR	91,94	2.220.351,00	0,35%	0,34%
IMCD	22.805	EUR	157,55	3.592.927,75	0,56%	0,56%
ING GROUP NV	534.150	EUR	13,53	7.224.912,90	1,12%	1,12%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	68.000	EUR	26,02	1.769.020,00	0,27%	0,27%
KONINKLIJKE KPN NV	748.500	EUR	3,12	2.333.823,00	0,36%	0,36%
NN GROUP NV	93.594	EUR	35,75	3.345.985,50	0,52%	0,52%
STELLANTIS --- BEARER AND REGISTERED SHS	160.000	EUR	21,15	3.384.000,00	0,53%	0,52%
TKH GROUP N.V.	39.950	EUR	39,50	1.578.025,00	0,25%	0,24%
WOLTERS KLUWER NV	18.093	EUR	128,70	2.328.569,10	0,36%	0,36%
Pays-Bas				67.700.748,38	10,53%	10,46%
ADIDAS AG - REG SHS	17.300	EUR	184,16	3.185.968,00	0,50%	0,49%
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	23.710	EUR	241,95	5.736.634,50	0,89%	0,89%
AMADEUS FIRE AG	11.450	EUR	123,00	1.408.350,00	0,22%	0,22%
CEWE COLOR HOLDING	12.500	EUR	101,20	1.265.000,00	0,20%	0,20%
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	24.550	EUR	186,50	4.578.575,00	0,71%	0,71%
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	54.000	EUR	44,86	2.422.170,00	0,38%	0,37%
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	151.188	EUR	21,75	3.288.339,00	0,51%	0,51%
DUERR AG	69.310	EUR	21,38	1.481.847,80	0,23%	0,23%
HANNOVER RUECK SE	17.500	EUR	216,30	3.785.250,00	0,59%	0,58%
HUGO BOSS AG	30.000	EUR	67,46	2.023.800,00	0,31%	0,31%
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	55.000	EUR	37,80	2.079.000,00	0,32%	0,32%
K+S	120.000	EUR	14,31	1.717.200,00	0,27%	0,27%
MERCK KGAA	12.420	EUR	144,10	1.789.722,00	0,28%	0,28%
MUENCHENER RUECK - REG SHS	10.500	EUR	375,10	3.938.550,00	0,61%	0,61%
NEMETSCHEK	20.000	EUR	78,48	1.569.600,00	0,24%	0,24%
RATIONAL NAMEN	2.100	EUR	699,50	1.468.950,00	0,23%	0,23%
SAP AG	83.600	EUR	139,48	11.660.528,00	1,81%	1,80%
STABILUS SE BEARER SHS	26.318	EUR	61,70	1.623.820,60	0,25%	0,25%
VONOVIA SE	60.000	EUR	28,54	1.712.400,00	0,27%	0,26%
ZALANDO SE	70.000	EUR	21,45	1.501.500,00	0,23%	0,23%
Allemagne				58.237.204,90	9,05%	9,00%
AMAZON.COM INC	15.500	USD	151,94	2.131.960,35	0,33%	0,33%
APPLE INC	14.000	USD	192,53	2.440.066,99	0,38%	0,38%
DANAHER CORP	7.200	USD	231,34	1.507.851,36	0,23%	0,23%
DEXCOM INC	12.500	USD	124,09	1.404.177,79	0,22%	0,22%
DOLLAR GENERAL	9.400	USD	135,95	1.156.864,17	0,18%	0,18%
ELI LILLY & CO	5.200	USD	582,92	2.744.022,09	0,43%	0,42%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
JPMORGAN CHASE CO	15.500	USD	170,10	2.386.774,09	0,37%	0,37%
KLA CORPORATION	3.500	USD	581,30	1.841.805,10	0,29%	0,28%
MARTIN MARIETTA	4.500	USD	498,91	2.032.403,93	0,32%	0,31%
MICROSOFT CORP	13.300	USD	376,04	4.527.526,37	0,70%	0,70%
MSCI INC -A-	3.300	USD	565,65	1.689.806,73	0,26%	0,26%
NIKE INC	12.900	USD	108,57	1.267.870,37	0,20%	0,20%
NVIDIA CORP	5.188	USD	495,22	2.325.805,78	0,36%	0,36%
PROCTER & GAMBLE CO	11.000	USD	146,54	1.459.231,43	0,23%	0,23%
PTC INC	13.905	USD	174,96	2.202.343,55	0,34%	0,34%
SALESFORCE INC	7.180	USD	263,14	1.710.356,40	0,27%	0,26%
SERVICENOW INC	3.150	USD	706,49	2.014.614,13	0,31%	0,31%
STRYKER CORP	6.700	USD	299,46	1.816.305,62	0,28%	0,28%
SYNOPSYS	4.500	USD	514,91	2.097.582,94	0,33%	0,32%
TRANSUNION	24.000	USD	68,71	1.492.816,73	0,23%	0,23%
UNITEDHEALTH GROUP INC	3.050	USD	526,47	1.453.612,91	0,23%	0,23%
WALT DISNEY CO	16.500	USD	90,29	1.348.648,89	0,21%	0,21%
ZOETIS INC -A-	11.000	USD	197,37	1.965.391,75	0,30%	0,30%
États-Unis				45.017.839,47	7,00%	6,95%
AEDIFICA SA	17.388	EUR	63,65	1.106.746,20	0,17%	0,17%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	76.751	EUR	58,42	4.483.793,42	0,70%	0,69%
AZELIS GROUP NV	103.000	EUR	22,18	2.284.540,00	0,35%	0,35%
BARCO - REG SHS	113.486	EUR	16,55	1.878.193,30	0,29%	0,29%
D'IETEREN	20.875	EUR	176,90	3.692.787,50	0,57%	0,57%
DEME GROUP NV	17.000	EUR	111,40	1.893.800,00	0,29%	0,29%
ECONOCOM GROUP - REGSITERED	442.302	EUR	2,57	1.136.716,14	0,18%	0,18%
EVS BROADCAST EQUIPMENT SA	70.885	EUR	28,85	2.045.032,25	0,32%	0,32%
FAGRON	121.552	EUR	16,61	2.018.978,72	0,31%	0,31%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT GBL	24.000	EUR	71,22	1.709.280,00	0,27%	0,26%
KBC GROUPE SA	48.425	EUR	58,72	2.843.516,00	0,44%	0,44%
KINEPOLIS GROUP SA	41.935	EUR	44,70	1.874.494,50	0,29%	0,29%
LOTUS BAKERIES NV	350	EUR	8.230,00	2.880.500,00	0,45%	0,44%
MONTEA NV	22.195	EUR	86,20	1.913.209,00	0,30%	0,30%
RECTICEL PART.SOC.	168.000	EUR	10,60	1.780.800,00	0,28%	0,28%
RETAIL ESTATES	27.495	EUR	64,60	1.776.177,00	0,28%	0,27%
UCB	40.880	EUR	78,90	3.225.432,00	0,50%	0,50%
XIOR STUDENT HOUSING N V	51.500	EUR	29,70	1.529.550,00	0,24%	0,24%
Belgique				40.073.546,03	6,23%	6,19%
AMPLIFON SPA	70.500	EUR	31,34	2.209.470,00	0,34%	0,34%
BANCA GENERALI SPA	42.200	EUR	33,64	1.419.608,00	0,22%	0,22%
BREMBO SPA	96.340	EUR	11,10	1.069.374,00	0,17%	0,16%
CAREL INDUSTR --- REGISTERED SHS	61.875	EUR	24,80	1.534.500,00	0,24%	0,24%
ENEL SPA	623.200	EUR	6,73	4.194.136,00	0,65%	0,65%
FERRARI	13.550	EUR	305,20	4.135.460,00	0,64%	0,64%
FINECOBANK	83.215	EUR	13,59	1.130.475,78	0,18%	0,17%
INTERCOS SPA	125.000	EUR	14,30	1.787.500,00	0,28%	0,28%
INTERPUMP GROUP	21.082	EUR	46,87	988.113,34	0,15%	0,15%
MARR SPA	137.525	EUR	11,48	1.578.787,00	0,24%	0,24%
MEDIOBANCA	169.950	EUR	11,21	1.904.289,75	0,30%	0,29%
MONCLER SPA	22.975	EUR	55,70	1.279.707,50	0,20%	0,20%
PIRELLI & C.SPA	530.000	EUR	4,93	2.611.310,00	0,41%	0,40%
PRYSMIAN SPA	46.600	EUR	41,17	1.918.522,00	0,30%	0,30%
REPLY SPA	20.062	EUR	119,50	2.397.409,00	0,37%	0,37%
SOL	60.000	EUR	27,80	1.668.000,00	0,26%	0,26%
UNICREDIT SPA - REG SHS	260.000	EUR	24,57	6.386.900,00	0,99%	0,99%
Italie				38.213.562,37	5,94%	5,90%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
AMADEUS IT GROUP SA -A-	50.250	EUR	64,88	3.260.220,00	0,51%	0,50%
APPLUS SERVICES S.A.	110.000	EUR	10,00	1.100.000,00	0,17%	0,17%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	360.000	EUR	8,23	2.961.360,00	0,46%	0,46%
BANCO SANTANDER SA - REG SHS	700.000	EUR	3,78	2.645.650,00	0,41%	0,41%
CELLNEX TELECOM SA	60.366	EUR	35,66	2.152.651,56	0,33%	0,33%
EDP RENOVAVEIS SA	79.040	EUR	18,53	1.464.216,00	0,23%	0,23%
GRIFOLS SA -A-	108.000	EUR	15,46	1.669.140,00	0,26%	0,26%
GRUPO ROVI	25.000	EUR	60,20	1.505.000,00	0,23%	0,23%
IBERDROLA SA	364.106	EUR	11,87	4.321.938,22	0,67%	0,67%
VIDRALA SA	21.047	EUR	93,80	1.974.208,60	0,31%	0,31%
VISCOFAN SA	35.500	EUR	53,60	1.902.800,00	0,30%	0,29%
Espagne				24.957.184,38	3,88%	3,86%
ASTRAZENECA PLC	28.685	GBP	106,00	3.508.868,50	0,54%	0,54%
CRODA INTL - REG SHS	28.313	GBP	50,50	1.649.998,85	0,26%	0,25%
DERWENT LONDON PLC	55.000	GBP	23,60	1.497.893,95	0,23%	0,23%
HOLLYWOOD BOWL GROUP PLC	615.000	GBP	3,06	2.171.715,42	0,34%	0,34%
LSE GROUP	14.300	GBP	92,74	1.530.416,02	0,24%	0,24%
PETS AT HOME GROUP	330.000	GBP	3,18	1.211.770,82	0,19%	0,19%
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	22.185	GBP	54,20	1.387.602,56	0,22%	0,21%
SPIRAX-SARCO ENGIN	20.400	GBP	105,05	2.473.048,29	0,38%	0,38%
SSP GROUP - REGISTERED SHS	450.000	GBP	2,35	1.219.317,99	0,19%	0,19%
TATE & LYLE PLC NPV	168.287	GBP	6,59	1.279.800,74	0,20%	0,20%
Royaume-Uni				17.930.433,14	2,79%	2,77%
ALCON - REG SHS	37.000	CHF	65,64	2.612.326,56	0,41%	0,40%
ALUFLEXPACK AG	17.361	CHF	8,95	167.130,20	0,02%	0,02%
CIE FINANCIERE RICHEMONT - REG SHS	25.000	CHF	115,75	3.112.563,19	0,48%	0,48%
DSM FIRMENICH	20.200	EUR	92,00	1.858.400,00	0,29%	0,29%
INFICON HOLDING AG	1.042	CHF	1.206,00	1.351.674,73	0,21%	0,21%
LONZA GROUP (CHF)	3.800	CHF	353,70	1.445.692,16	0,22%	0,22%
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	12.150	CHF	97,51	1.274.332,04	0,20%	0,20%
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	73.500	CHF	19,35	1.529.767,67	0,24%	0,24%
SIKA - REGISTERED SHS	6.950	CHF	273,70	2.046.052,49	0,32%	0,32%
TECAN GROUP NAM.AKT	4.000	CHF	343,40	1.477.465,85	0,23%	0,23%
Suisse				16.875.404,89	2,62%	2,61%
COLOPLAST -B-	16.000	DKK	772,00	1.656.974,60	0,26%	0,26%
DSV A/S	9.000	DKK	1.185,50	1.431.273,52	0,22%	0,22%
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	30.000	DKK	698,10	2.809.425,12	0,44%	0,43%
ORSTED	18.500	DKK	374,30	928.902,48	0,14%	0,14%
ROYAL UNIBREW A/S	24.571	DKK	451,10	1.486.874,20	0,23%	0,23%
Danemark				8.313.449,92	1,29%	1,28%
ATLAS COPCO AB -A-	180.000	SEK	173,55	2.806.108,24	0,44%	0,43%
EPIROC - REG SHS -A-	110.000	SEK	202,20	1.997.933,98	0,31%	0,31%
HUSQVARNA -B-	150.000	SEK	82,98	1.118.077,70	0,17%	0,17%
Suède				5.922.119,92	0,92%	0,91%
DNB BANK ASA	94.645	NOK	216,00	1.822.286,40	0,28%	0,28%
NORDIC VLSI	120.000	NOK	126,00	1.347.773,77	0,21%	0,21%
NORSK HYDRO ASA	290.000	NOK	68,40	1.768.150,82	0,28%	0,27%
Norvège				4.938.210,99	0,77%	0,76%
CRH PLC	32.000	USD	69,16	2.003.458,11	0,31%	0,31%
KINGSPAN GROUP	14.000	EUR	78,40	1.097.600,00	0,17%	0,17%
RYANAIR HLDGS	74.900	EUR	19,08	1.428.717,50	0,23%	0,22%
Irlande				4.529.775,61	0,71%	0,70%
APERAM PREFERENTIAL SHARE	55.226	EUR	32,88	1.815.830,88	0,28%	0,28%
SHURGARD SELF STORAGE LTD	42.000	EUR	44,86	1.884.120,00	0,30%	0,29%
Luxembourg				3.699.950,88	0,58%	0,57%
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG SHS	576.968	EUR	4,56	2.628.089,24	0,41%	0,41%
Portugal				2.628.089,24	0,41%	0,41%
ENENTO GROUP OYJ	49.115	EUR	19,48	956.760,20	0,15%	0,15%
HUHTAMAKI OYJ	44.411	EUR	36,73	1.631.216,03	0,25%	0,25%
Finlande				2.587.976,23	0,40%	0,40%

Dénomination	Quantité au 31.12.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
KEYENCE CORP Japon	5.000	JPY	62.120,00	1.994.432,16 1.994.432,16	0,31% 0,31%	0,31% 0,31%
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS) Taiwan	20.000	USD	104,00	1.882.949,35 1.882.949,35	0,29% 0,29%	0,29% 0,29%
ACTIONS				436.342.133,00	67,84%	67,40%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>						
ARGENTA BANQUE EPARGNE FL.R 22-29 08/02A	2.000.000	EUR	89,05%	1.780.930,00	0,28%	0,28%
BBVA FL.R 23-26 10/05A	2.000.000	EUR	100,64%	2.012.890,00	0,31%	0,31%
COOPERATIEVE RABOBANK FL.R 22-32 30/11A	2.000.000	EUR	100,18%	2.003.600,00	0,31%	0,31%
GBL SA 1.875 18-25 19/06A	1.000.000	EUR	97,83%	978.330,00	0,15%	0,15%
EUR				6.775.750,00	1,05%	1,05%
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				6.775.750,00	1,05%	1,05%
OBLIGATIONS				6.775.750,00	1,05%	1,05%
TOTAL PORTEFEUILLE				643.236.367,25	100,00%	99,36%
JP MORGAN SE BRUSSELS BRANCH Avoirs bancaires à vue		EUR		3.125.929,08 3.125.929,08		0,48% 0,48%
DEPOTS ET LIQUIDITES				3.125.929,08		0,48%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				904.174,37		0,14%
AUTRES				126.215,75		0,02%
TOTAL DE L'ACTIF NET				647.392.686,45		100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	14,08%
Australie	0,58%
Autriche	1,52%
Belgique	10,03%
Danemark	1,32%
Espagne	7,89%
États-Unis	9,34%
Finlande	1,29%
France	17,26%
Hong-Kong	0,30%
Irlande	1,60%
Italie	8,00%
Japon	0,31%
Luxembourg	1,85%
Norvège	1,08%
Pays-Bas	14,48%
Portugal	0,65%
Royaume-Uni	3,47%
Slovaquie	0,50%
Slovénie	0,47%
Suède	1,07%
Suisse	2,62%
Taiwan	0,29%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par secteur	
Art graphique, maison d'édition	1,26%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,81%
Banques et institutions financières	12,03%
Bien de consommation divers	0,70%
Biotechnologie	0,26%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	0,77%
Chimie	3,42%
Compagnies d'assurance	3,61%
Construction de machines et appareils	2,42%
Constructions, matériaux de construction	0,80%
Distribution, commerce de détail	0,97%
Electronique et semi-conducteurs	7,11%
Electrotechnique et électronique	2,85%
Energie et eau	3,26%
Holding et sociétés financières	6,44%
Industrie agro-alimentaire	1,58%
Industrie automobile	2,36%
Industrie minière	0,28%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	7,92%
Industries d'emballage	0,63%
Internet et services d'Internet	5,79%
Organisations supranationales	1,36%
Pays et gouvernements	15,70%
Pétrole	0,25%
Photographie et optique	0,20%
Restauration, industrie hôtelière	1,09%
Service d'environnement et de recyclage	0,23%
Service de santé publique et service social	0,95%
Services divers	4,01%
Sociétés immobilières	3,67%
Tabac et alcool	2,02%
Télécommunication	1,81%
Textile et habillement	2,22%
Transports	1,22%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par devise	
CHF	2,33%
DKK	1,29%
EUR	82,66%
GBP	2,79%
JPY	0,31%
NOK	0,77%
SEK	0,92%
USD	8,93%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	146.797.955,49	87.464.198,13	234.262.153,62
Ventes	151.480.613,10	104.757.157,03	256.237.770,13
Total 1	298.278.568,59	192.221.355,16	490.499.923,75
Souscriptions	3.694.661,87	2.162.517,59	5.857.179,46
Remboursements	11.743.321,49	17.063.895,12	28.807.216,61
Total 2	15.437.983,36	19.226.412,71	34.664.396,07
Moyenne de référence de l'actif net total	639.308.588,13	626.044.940,71	632.623.709,83
Taux de rotation	44,24%	27,63%	72,05%

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume corrigé pour la somme des souscriptions et remboursements avec la moyenne de l'actif net.

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, ayant son siège à l'avenue du Port, 86c b320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2021			2022			2023		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap (B)	167.663,05	336.266,92	7.443.802,71	85.430,733	376.016,304	7.153.217,137	35.995,202	316.880,877	6.872.331,462
Part Dis (A)	162.884,18	22.179,68	422.320,65	70.088,76	25.175,92	467.233,495	41.058,969	27.616,45	480.676,014
TOTAL			7.866.123,36			7.620.450,632			7.353.007,476

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)							
Part	2021		2022		2023		
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	
Part Cap (B)	15.407.452,36	30.847.499,87	7.642.425,99	31.649.117,23	3.070.596,02	26.938.793,70	
Part Dis (A)	11.997.979,24	1.671.458,38	4.974.923,38	1.706.334,64	2.786.583,44	1.868.422,91	
TOTAL	27.405.431,60	32.518.958,25	12.617.349,37	33.355.451,87	5.857.179,46	28.807.216,61	

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2021		2022		2023	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Cap (B)	731.391.508,03	98,26	576.901.190,57	80,65	613.314.772,40	89,24
Part Dis (A)	33.391.180,94	79,07	29.935.502,98	64,07	34.077.914,05	70,90
TOTAL	764.782.688,97		606.836.693,55		647.392.686,45	

À la date de publication de ce rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée quotidiennement :

- dans De Tijd
- dans L'Echo
- sur www.beama.be

La valeur nette d'inventaire est également disponible gratuitement auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, à l'adresse Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles, qui est en charge du service financier et peut également être retrouvée sur le site www.argenta.be.

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Ces rendements ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

* A partir de 2011, le calcul de performance des parts de capitalisation est calculé de manière similaire aux parts de distribution. Ce changement de méthode est également appliqué pour les performances du passé. Ce changement de méthode n'apporte pas de différence significative par rapport à la méthode utilisée antérieurement.

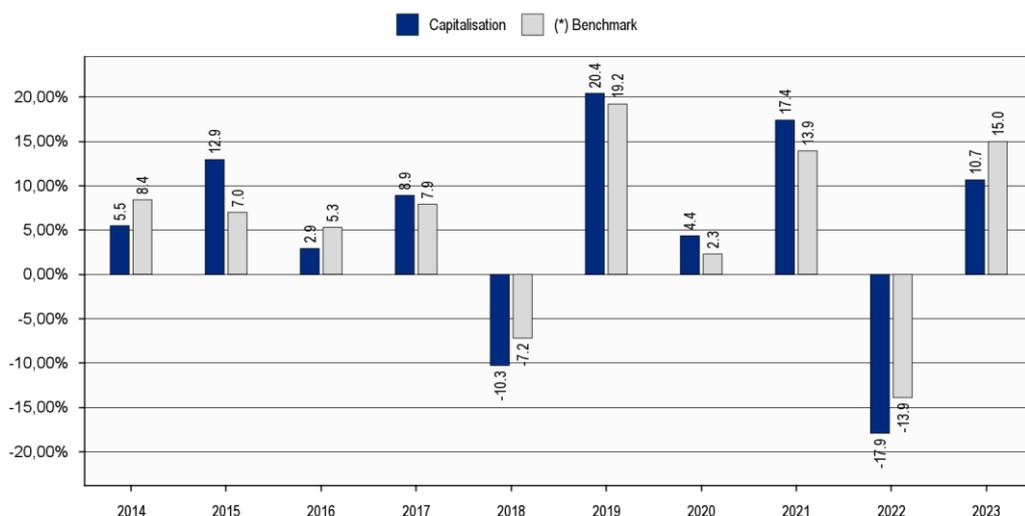
* Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques.

* Les performances jusqu'au 15/09/2019 inclus concernent le compartiment fusionné DPAM INVEST B Balanced Dynamic Growth.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Part Cap (B)

Rendement annuel



(*) Benchmark : Samengestelde benchmark : Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (22.75%) en MSCI EMU Net Return (55.25%) en MSCI World-ex-EMU Net Return (9.75%) en Iboxx Euro Corporate Overall Total Return (12.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

	Rendements moyens cumulés sur								Depuis le	
	1 an		3 ans		5 ans		10 ans			
	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Année	Valeur
Part Cap (B)	10,66% (en EUR)	14,98% (en EUR)	2,16% (en EUR)	4,09% (en EUR)	6,03% (en EUR)	6,59% (en EUR)	4,85% (en EUR)	5,35% (en EUR)	13/11/2006	3,44% (en EUR)
Part Dis (A)	10,66% (en EUR)	14,98% (en EUR)	2,16% (en EUR)	4,09% (en EUR)	6,01% (en EUR)	6,59% (en EUR)	4,84% (en EUR)	5,35% (en EUR)	11/01/2007	3,37% (en EUR)

3.4.6 . Frais

Frais courants

- Part Cap (B) - BE0946551257 : 1,84%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,73%
-------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,11%
----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

-Part Dis (A) - BE0946550242 : 1,84%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,73%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,11%

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

Possibilité d'ajustement de la valeur nette d'inventaire ("Swing pricing")

Informations générales

Conformément au prospectus ('Mécanismes de liquidité spécifiques'), la SICAV dispose de la possibilité d'utiliser le swing pricing.

- *Liste des compartiments qui pourront recourir au swing pricing:*

ARGENTA DP Defensive Allocation
ARGENTA DP Dynamic Allocation

- *Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités du swing pricing*

L'objectif

L'objectif est de réduire la dilution des performances induite par les entrées ou sorties nettes. La performance de la Sicav peut être influencée par des transactions fréquentes en raison d'entrées ou de sorties importantes assorties d'éventuels frais de transaction (in)directs. Le swing pricing offre la possibilité de ne pas préjudicier les investisseurs déjà investis dans la Sicav en leur faisant supporter ces frais de transaction ou le coût de l'illiquidité des marchés financiers sous-jacents générés par l'entrée ou la sortie des investisseurs.

Grâce à l'application du swing pricing, les coûts de transaction seront intégrés dans le calcul de la valeur nette d'inventaire (ci-après VNI) et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

Modalités et fonctionnement

La méthode de swing pricing adoptée est basée sur les principes suivants:

- Il s'agit d'un swing partiel qui implique qu'un certain seuil doit être franchi avant que la VNI ne soit adaptée ;
- Le "swing" est symétrique et est donc appliqué tant aux entrées qu'aux sorties ;
- L'utilisation du swing pricing est systématique, sans privilégier une ou plusieurs catégories d'investisseurs.

Dès que les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil), la valeur nette d'inventaire sera adaptée à la hausse ou à la baisse en appliquant un pourcentage fixe (le facteur de swing). Cette valeur seuil est exprimée en pourcentage de l'actif net total du compartiment concerné. Le seuil est toujours appliqué.

L'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicable à une VNI.

En cas d'entrées nettes de capitaux, le facteur de swing lié aux souscriptions d'actions du compartiment sera ajouté à la VNI. Pour les rachats nets, le facteur de swing lié aux rachats d'actions du compartiment concerné sera déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants / sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI.

- *Facteur de swing maximal*

Le facteur de swing maximal est fixé à 2% de la VNI non ajustée.

Recours au swing pricing pendant la période couverte

Durant la période couverte par le présent rapport, le compartiment n'a pas eu recours au swing pricing.

Evaluation des instruments financiers

Les obligations et autres titres de créances ainsi que les instruments du marché monétaire ont été évalués dans le portefeuille au cours moyen. Les évaluations n'ont pas fait l'objet de corrections afin d'obtenir une approximation des cours acheteurs, car la différence entre les cours acheteurs et les cours moyens a connu des variations significatives durant la période, aussi bien dans le temps qu'en fonction de la nature du titre.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement (EU) 2015/2365, la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

A la date du présent rapport, le portefeuille de ce compartiment ne contient pas d'actifs qui sont mentionnés dans le Règlement.

Restrictions et dépassements d'investissement

Suite aux clarifications apportées par les ESA le 17 novembre 2022 sur l'application du règlement (UE) 2019/2088, le double comptage devrait être évité quand une activité peut contribuer à plusieurs objectifs environnementaux et sociaux. Suite à ce changement de la méthodologie, entre la VNI 20/11/2023 et 28/11/2023, un dépassement a été observé dans le fonds Argenta DP Dynamic Allocation. En effet, le compartiment a pris l'engagement d'être investi à au moins 20% dans des actifs ayant un objectif social. Au 20/11/2023, le fonds était investi à hauteur de 19,87% (à l'exclusion du cash et des dérivés). Le dépassement a été clos après adaptation des positions.

Transparence en matière de durabilité

Caractéristiques environnementales et sociales

Conformément à l'article 50 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, tel que modifié, les informations relatives à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment se trouvent dans les Informations périodiques telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) et jointes au présent rapport périodique. Ces informations périodiques n'ont pas fait l'objet d'un contrôle du commissaire.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur le Règlement Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs du Règlement Taxonomie et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXES

Dénomination du produit: **ARGENTA DP Defensive Allocation**

Identifiant d'entité juridique: **549300OGQPZW4R9SRM65**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,01% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la Période de référence allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 (ci-après la « Période de référence »), le Compartiment a promu des critères ESG par le biais d'un triple engagement :

- défense des droits fondamentaux (filtrage normatif sur la base des normes mondiales (« Global Standards ») ;
- exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à de graves controverses en matière d'ESG (filtrage négatif) ;
- stimulation des bonnes pratiques et soutien aux efforts et aux réalisations dans le domaine de la

durabilité (approche « best in class »).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant afin d'atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés afin de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a atteint les indicateurs de durabilité suivants :

a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises considérées comme ne respectant pas les normes mondiales (« Global Standards »).

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à de très graves controverses portant sur des questions environnementales ou sociales.

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformes à la politique d'investissements ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>).

d) Au cours de la Période de référence, le score de risque ESG moyen des sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment a été inférieur à celui de l'indice de référence avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements ESG et durables : 16,29 (Compartiment) contre 19,36 (Indice de référence) (au 31/12/2023).

e) Au cours de la Période de référence, l'intensité de gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires des investissements du Compartiment a été inférieure à l'intensité de gaz à effet de serre moyenne de l'indice de référence avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements ESG et durables ; 718,68 tCO2e/million USD de chiffre d'affaires (Compartiment) contre 1090,96 tCO2e/million USD de chiffre d'affaires (Indice de référence) (au 31/12/2023).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Période	2023	2022
E/S caractéristiques	98,90%	98,38%
Durables	45,01%	42,39%
Environnementaux autres	34,07%	31,88%
Sociaux	11,82%	10,75%

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période	2023		2022	
	FONDS	BENCH	FONDS	BENCH
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité d.	16.29	19.36	17.43	19.86
Indicateur de durabilité e.	718.68	1090.96	533.09	976.92

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Au cours de la Période de référence, le Compartiment s'est efforcé de compter en portefeuille au moins 20 % d'investissements durables, c'est-à-dire d'investissements poursuivant les objectifs suivants :

- financer des projets liés à l'ESG qui contribuent à la réalisation de certains objectifs environnementaux et/ou sociaux (par exemple, la conservation des ressources naturelles, l'atténuation du changement climatique) en investissant dans des obligations (« Green, Social & Sustainability bonds ») ;

- contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE (par ex. atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) en investissant dans des entreprises alignées (>10 %) sur les critères de l'UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental ; ou

- contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) en investissant dans des entreprises dont les produits ou services contribuent au financement d'un ou plusieurs de ces objectifs, comme les produits et services médicaux, les services d'enseignement, les solutions pour l'économie d'eau et les infrastructures liées à l'eau, les solutions d'efficacité énergétique, les services de transformation numérique, les services de mobilité durable, etc. En conséquence, cette partie du portefeuille cible principalement les entreprises apportant une contribution nette positive, c'est-à-dire des entreprises (1) dont les principales activités consistent à développer des produits et services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et (2) qui ont le plus progressé en matière de développement durable et d'engagement en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Au cours de la Période de référence, le portefeuille du Compartiment a contenu 45,01 % d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué comme suit aux objectifs partiels d'investissement durable du Compartiment :

- 3,74 % du portefeuille du Compartiment était investi dans des obligations à impact

- 2,17 % du portefeuille du Fonds a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique)

- 45,01 % du portefeuille du Compartiment était investi dans des entreprises apportant une contribution nette positive aux ODD (dont les 3,74 % d'obligations à impact ci-dessus)

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Au cours de la Période de référence, les investissements durables sur le plan environnemental ou social du Compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif de développement durable :

Au niveau de l'émetteur :

- en tenant compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité visés au tableau 1 (« Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés » et « Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux ») de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/2188 et de deux indicateurs repris aux tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/2188 afin de limiter les incidences négatives des investissements, et en particulier :

- en tenant compte de différents éléments afin de limiter et/ou d'éviter l'exposition à des activités ou comportements susceptibles d'avoir une incidence sur un autre objectif environnemental ou social (par ex. le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») et l'exclusion des controverses très graves ou des activités produisant les principales incidences négatives sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux) ;

- par le biais d'un dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, conformément à la politique d'engagement (Engagement Policy). La politique d'engagement d'Arvestar (la société de gestion) tient compte de la politique d'engagement de Degroof Petercam Asset Management (DPAM), qui assume la responsabilité de la gestion intellectuelle du portefeuille. Ce document est disponible pour consultation sur le site <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-engagement-policy.pdf>.

- par le biais d'une méthodologie de calcul des incidences fondée sur la prise en considération des contributions favorables et défavorables des produits et services de l'entreprise aux objectifs de développement durable (ODD) en vue d'optimiser la contribution positive nette (qui en découle).

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a donc tenu compte des principales incidences négatives, comme indiqué ci-dessous dans la partie consacrée à ce thème.

Au niveau du portefeuille global :

Il a par ailleurs tenu compte des contributions positives et négatives aux 17 objectifs de développement durable et respecté son objectif d'investir au moins 20 % de l'actif du Compartiment conformément à la taxonomie de l'UE ou avec une contribution positive nette aux 17 ODD ou en obligations à impact (45,01 %).

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Au cours de la période de référence, le Compartiment a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité au niveau des investissements dans les entreprises (obligations d'entreprises et actions) comme au niveau des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Au cours de la période de référence, le Compartiment a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité visées au tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement fait partie intégrante de tous les processus de recherche et d'investissement du Compartiment.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Compartiment, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement

éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Tout d'abord, en ce qui concerne les PIN écologiques :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment à travers les recherches menées par DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Les équipes de recherche et de gestion utilisent cette analyse pour confirmer leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous [le lien https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf](https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf)). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) De plus, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées incluent également les controverses liées aux questions écologiques, telles que l'impact écologique des activités de l'entreprise (émissions, déchets, consommation d'énergie, biodiversité et consommation d'eau), l'impact écologique sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et impact écologique).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un profil ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées en fonction des étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») repose sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont ainsi exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous [le lien https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf](https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf)). Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées sont ainsi directement exclues de l'univers d'investissement.

c) En outre, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées englobent les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la collectivité, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que la conduite éthique des affaires, y compris la corruption active et passive.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par des votes défavorables ou en engageant un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la

dimension environnementale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Compartiment profite des analyses et recherches de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays de DPAM observe différents indicateurs pour cette question, comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, les engagements vis-à-vis des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la question de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent donc avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction de son niveau et de son évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Au cours de la Période de référence, la première phase d'investissement pour le volet « actions et obligations d'entreprises » a reposé sur un filtrage normatif portant sur le respect des normes mondiales (« Global Standards ») axées sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption.

Ces dernières englobent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne répondent pas à ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Au cours de la Période de référence, le Compartiment n'a eu aucun investissement dans une entreprise considérée comme ne respectant pas ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Au cours de la période de référence, le Compartiment a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité au niveau des investissements dans les entreprises (obligations d'entreprises et actions) comme au niveau des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Au cours de la période de référence, le Compartiment a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité visées au tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement fait partie intégrante de tous les processus de recherche et d'investissement depuis la création du Compartiment.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Compartiment, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Tout d'abord, en ce qui concerne les PIN écologiques :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment à travers les recherches menées par DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Les équipes de recherche et de gestion utilisent cette analyse pour confirmer leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) De plus, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées incluent également les controverses liées aux questions écologiques, telles que l'impact écologique des activités de l'entreprise (émissions, déchets, consommation d'énergie, biodiversité et consommation d'eau), l'impact écologique sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et impact écologique).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un profil ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées en fonction des étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») repose sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont ainsi exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées sont ainsi directement exclues de l'univers d'investissement. c) En outre, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées englobent les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la collectivité, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que la conduite éthique des affaires, y compris la corruption active et passive.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par des votes défavorables ou en engageant un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Compartiment profite des analyses et recherches de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays de DPAM observe différents indicateurs pour cette question, comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, les engagements vis-à-vis des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la question de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent donc avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction de son niveau et de son évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
4.15% OESTERREICH 06/37 15.03.2037	Administration publique	2,41	Autriche
0% GERMANY FEB32 REGS 15.02.2032	Administration publique	1,93	Allemagne
1 1/4 SPAIN OCT30 144A 31.10.2030	Administration publique	1,87	Spain
2.3% GERMANY FEB33 15.02.2033	Administration publique	1,72	Allemagne
0% GERMANY MAY35 15.05.2035	Administration publique	1,69	Allemagne
1/4 NETHERLAND JUL29 15.07.2029	Administration publique	1,67	Pays-Bas
1%SPAIN NOV30 STRP INFL 30.11.2030	Administration publique	1,59	Spain
1 1/4 BTF MAY34 25.05.2034	Administration publique	1,54	France
3/4NETHERLAND28 144A/REGS 15.07.2028	Administration publique	1,35	Pays-Bas
1.9% SPAIN OCT52 31.10.2052	Administration publique	1,28	Spain
0% GERMANY FEB30 REGS 15.02.2030	Administration publique	1,28	Allemagne
7/8 US TREAS NOTE NOV30 15.11.2030	Administration publique	1,22	Etats-Unis
2.9%AUSTRIA FEB33 20.02.2033	Administration publique	1,08	Autriche
2.8% BOT ITALY DEC28 01.12.2028	Administration publique	1,02	Italie
0% EURO UNION JUL31 04.07.2031	Activités extra-territoriales	1,02	Supranational



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

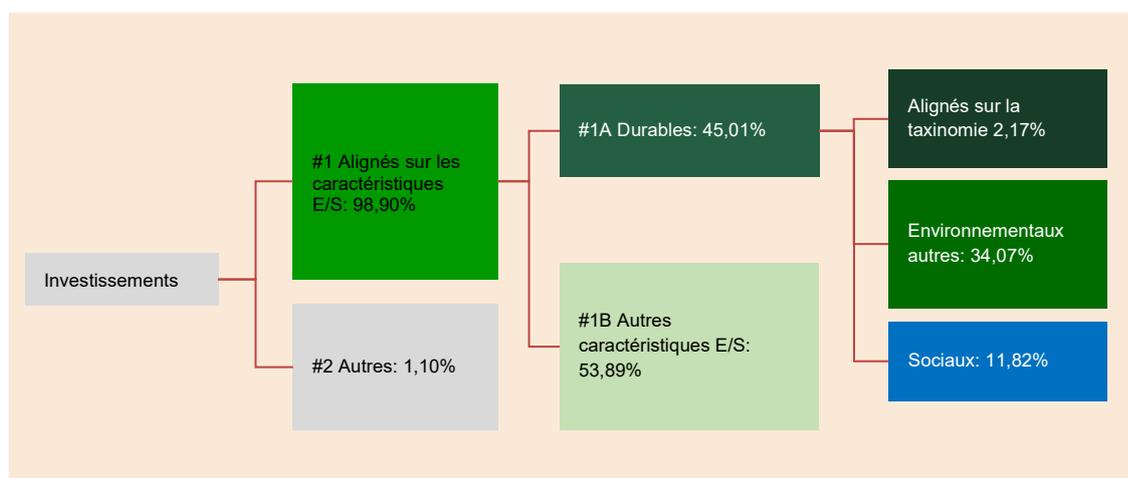
● Quelle était l'allocation des actifs?

Durant la Période de référence, de par l'application de sa stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 98,9 % de son actif dans des titres conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (indiqués dans le tableau par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »). Durant la Période de référence, le Compartiment a investi 45,01 % de son actif dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (indiqués dans le tableau par « #1A Durables »). La proportion du portefeuille investie dans des investissements durables répondant à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculée selon la méthodologie hiérarchique décrite dans le prospectus (sous la question « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ? »), qui exclut tout double comptage au niveau de la hiérarchie : un investissement considéré comme durable à l'égard d'un premier élément de la hiérarchie n'est plus repris en ligne de compte au niveau des éléments suivants de la hiérarchie.

Par contre, les pourcentages des deux sous-catégories d'investissements durables (#1A Durables) du portefeuille investis en investissements environnementaux autres (que ceux alignés sur la taxinomie) et investissements sociaux indiqués dans le prospectus en vigueur lors de la Période de Référence pouvaient comporter certains double comptages. Toutes les entreprises investies en portefeuille étaient analysées à la fois par rapport (i) aux ODD environnementaux (et donc pouvaient tomber dans la sous-catégorie 'investissements environnementaux autres' même si elles étaient aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement durable social) et par rapport (ii) aux ODD sociaux (et donc pouvaient tomber dans la sous-catégorie 'investissements sociaux' même si elles étaient aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement environnemental autre).

Suite aux clarifications apportées par les ESA le 17 novembre 2022 sur l'application du règlement (UE) 2019/2088 que le double comptage devrait être évité quand une activité peut contribuer à plusieurs objectifs environnementaux et sociaux, la méthodologie de calcul d'engagement minimum pour l'objectif d'investissement durable social a été revue. Les chiffres rapportés ci-dessous excluent le double comptage pour la Période de Référence. Si l'engagement minima à l'objectif d'investissement durable social n'a pas été atteint, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment sous « Notes aux Etats financiers et autres informations/Restrictions d'investissement et dépassements ».

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	41,95
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	13,53
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	4,43
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	3,99
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	2,89
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,83
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,73
Industrie manufacturière	Industrie chimique	2,67
Information et communication	Édition	2,33
Activités immobilières	Activités immobilières	1,69
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1,63
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	1,46
Information et communication	Télécommunications	1,37
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1,15
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	1,13
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	1,06
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	1,06
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0,86
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	0,84
Information et communication	Services d'information	0,80
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,78
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	0,78
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules	0,70

	automobiles, de remorques et de semi-remorques	
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0,69
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0,61
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0,57
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0,54
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0,50
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	0,42
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0,40
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0,38
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0,38
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	0,25
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,24
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,22
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0,20
Construction	Génie civil	0,20
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,19
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0,18
Transports et entreposage	Transports aériens	0,16
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0,13
Liquidités	Liquidités	1,10

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme « alignés sur la taxinomie de l'UE ») sont des investissements dans des entreprises dont les activités économiques contribuent de manière significative aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique, tels que définis par la taxinomie de l'UE conformément aux critères de détermination des investissements éligibles et aux critères techniques de sélection (« critères techniques de sélection de la taxinomie de l'UE »).

La méthodologie de DPAM permettant d'évaluer si les entreprises bénéficiaires sont alignées sur la taxinomie de l'UE repose sur des données fournies soit par celles-ci, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers adoptent une approche mixte :

- tout d'abord, leur propre système de classification sectorielle relie directement les activités commerciales aux activités économiques couvertes par les critères techniques de sélection de la taxinomie de l'UE.
- ensuite, toute activité commerciale qui n'a pas pu être directement reliée est examinée en utilisant une évaluation ascendante de sa conformité avec les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- toute activité économique qui subsiste après les première et deuxième phases est considérée comme non conforme à la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements portent sur des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée en fonction du chiffre d'affaires (sur la base de données de performance fournies par des fournisseurs tiers). Lorsque les informations relatives à la mesure dans laquelle les investissements sont réalisés dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne sont pas facilement disponibles dans les informations publiées par les émetteurs concernés, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs concernés.

Au cours de la Période de référence, sur la base de cette méthodologie, le Compartiment a été aligné à raison de 2,17 % sur les deux premiers objectifs de la taxinomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique). La conformité de ces investissements aux exigences de l'article 3 de la taxinomie de l'UE ne fera pas l'objet d'une déclaration de vérification de la part d'un contrôleur des comptes ou d'un examen par un ou plusieurs contrôleurs des comptes ou par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**¹

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

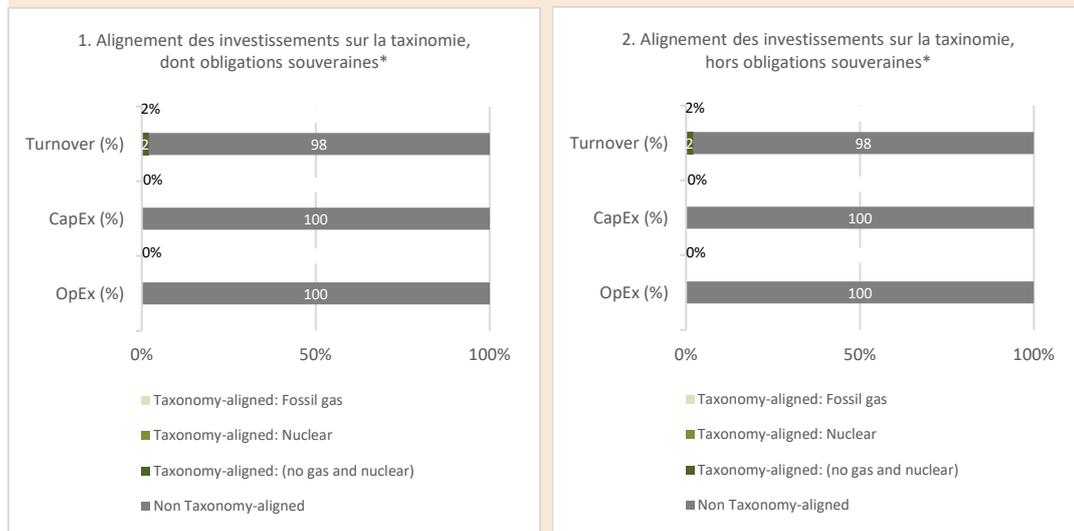
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 52% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période	2023	2022
Alignés sur la taxinomie	2,17%	4,68%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Au cours de la Période de référence, seuls deux des six objectifs environnementaux définis pour la taxinomie de l'UE étaient couverts par le cadre réglementaire des critères techniques de sélection de la taxinomie de l'UE déterminant l'alignement sur la taxinomie de l'UE (adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique). Au cours de la Période de référence, le Gestionnaire a toutefois réalisé des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux mais qui n'étaient pas couverts par les critères techniques de sélection actuels de l'UE, à savoir les objectifs environnementaux essentiels tels que l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À cette fin, le Gestionnaire a introduit et défini un cadre spécifique afin d'identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et d'évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre s'appuie sur les données des entreprises bénéficiaires provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des entreprises (potentiellement) bénéficiaires, en pourcentage de leur chiffre d'affaires, aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies attribuables aux objectifs sociaux.

En outre, à l'heure actuelle, la taxonomie de l'UE ne prévoit aucune méthode permettant de déterminer l'alignement des obligations d'État sur la taxonomie. Ces obligations ne relèvent donc pas de la taxonomie de l'UE ou des critères de définition des investissements éligibles et de leurs critères techniques de sélection.

Un instrument est considéré comme un instrument poursuivant un objectif environnemental mais non aligné sur la taxonomie de l'UE (i) s'il s'agit d'une obligation à impact écologique ayant fait l'objet d'une sélection préalable, (ii) ou s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent un développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies ayant un objectif environnemental.

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi 34,07 % (au moins 15 %) dans des instruments ayant un objectif environnemental mais non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Un instrument est considéré comme ayant un objectif social s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent un développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies ayant un objectif social.

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi jusqu'à 11,82 % (au moins 15 %) dans des instruments ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Des filtres ESG contraignants sont appliqués à l'ensemble du Compartiment conformément à la stratégie d'investissement, à l'exception :

- des liquidités
- des produits dérivés.

Le Fonds peut détenir des actifs de ce type à des fins d'investissement afin de réaliser les objectifs d'investissement et de diversifier le portefeuille, dans un but de gestion de la liquidité et de couverture des risques.

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a présenté une exposition aux liquidités de 1,1 % dans un but de gestion de la liquidité. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale pour cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a suivi les actions et phases d'investissement décrites dans sa méthodologie, à savoir :

Un filtrage normatif a été réalisé chaque trimestre sur la base du respect des normes mondiales (« Global Standards »).

Les entreprises répondant aux seuils définis dans les activités exclues en vertu de la politique d'investissement responsable d'Arvestar ont ensuite été exclues.

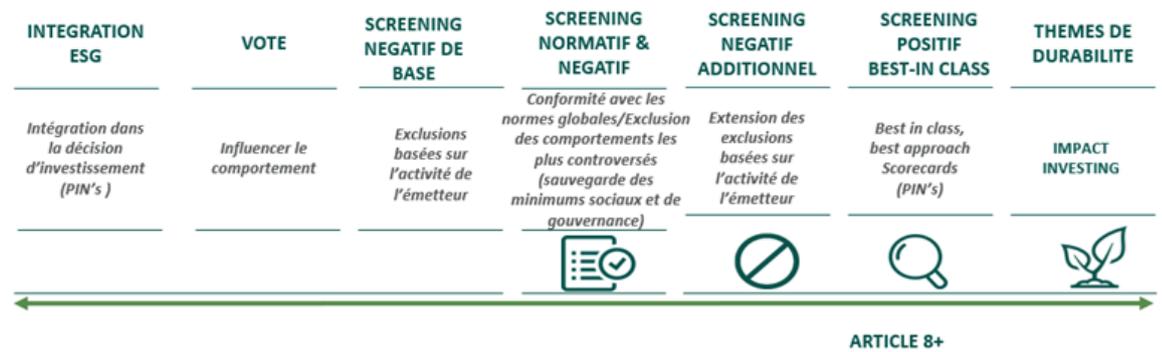
L'exposition des entreprises de l'univers d'investissement à des controverses a été analysée chaque trimestre afin d'exclure les controverses les plus graves portant sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Enfin, l'univers ainsi créé a fait l'objet chaque trimestre d'une division « best in class » afin de retenir uniquement les entreprises présentant les meilleurs profils ESG sur une liste de titres éligibles à l'investissement.

Sur la base de cet univers d'investissement défini, les équipes d'analyse et de gestion ont appliqué leur expertise afin de sélectionner les titres en portefeuille sur la base d'une analyse fondamentale approfondie, y compris une analyse des différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents selon le

secteur d'activité. En outre, cette analyse qualitative tient également compte de la durabilité et de la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les phases du processus d'investissement sont présentées sous une forme schématique ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Dénomination du produit: **ARGENTA DP Dynamic Allocation**

Identifiant d'entité juridique: **549300YNQLVM4EFMLQ23**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: %**

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60,54% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la Période de référence allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 (ci-après la « Période de référence »), le Compartiment a promu des critères ESG par le biais d'un triple engagement :

- défense des droits fondamentaux (filtrage normatif sur la base des normes mondiales (« Global Standards ») ;
- exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à de graves controverses en matière d'ESG (filtrage négatif) ;
- stimulation des bonnes pratiques et soutien aux efforts et aux réalisations dans le domaine de la

durabilité (approche « best in class »).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant afin d'atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés afin de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a atteint les indicateurs de durabilité suivants :

a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises considérées comme ne respectant pas les normes mondiales (« Global Standards »).

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à de très graves controverses portant sur des questions environnementales ou sociales.

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformes à la politique d'investissements ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>).

d) Au cours de la Période de référence, le score de risque ESG moyen des sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment a été inférieur à celui de l'indice de référence avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements ESG et durables : 16,74 (Compartiment) contre 18,95 (Indice de référence) (au 31/12/2023).

e) Au cours de la Période de référence, l'intensité de gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires des investissements du Compartiment a été inférieure à l'intensité de gaz à effet de serre moyenne de l'indice de référence avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements ESG et durables ; 823,49 tCO2e/million USD de chiffre d'affaires (Compartiment) contre 1161,03 tCO2e/million USD de chiffre d'affaires (Indice de référence) (au 31/12/2023).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Période	2023	2022
E/S caractéristiques	99,62%	98,93%
Durables	60,54%	51,61%
Environnementaux autres	45,93%	39,22%
Sociaux	19,63%	59,79%

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période	2023	2023	2022	2022
	FONDS	BENCH	FONDS	BENCH
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité d.	16.74	18.95	17.67	19.56
Indicateur de durabilité e.	823.49	1161.03	683.13	1003.17

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Au cours de la Période de référence, le Compartiment s'est efforcé de compter en portefeuille au moins 20 % d'investissements durables, c'est-à-dire d'investissements poursuivant les objectifs suivants :

- financer des projets liés à l'ESG qui contribuent à la réalisation de certains objectifs environnementaux et/ou sociaux (par exemple, la conservation des ressources naturelles, l'atténuation du changement climatique) en investissant dans des obligations (« Green, Social & Sustainability bonds ») ;

- contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE (par ex. atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) en investissant dans des entreprises alignées (>10 %) sur les critères de l'UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental ; ou

- contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) en investissant dans des entreprises dont les produits ou services contribuent au financement d'un ou plusieurs de ces objectifs, comme les produits et services médicaux, les services d'enseignement, les solutions pour l'économie d'eau et les infrastructures liées à l'eau, les solutions d'efficacité énergétique, les services de transformation numérique, les services de mobilité durable, etc. En conséquence, cette partie du portefeuille cible principalement les entreprises apportant une contribution nette positive, c'est-à-dire des entreprises (1) dont les principales activités consistent à développer des produits et services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et (2) qui ont le plus progressé en matière de développement durable et d'engagement en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Au cours de la période de référence, le portefeuille du Compartiment a contenu 60,54 % d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué comme suit aux objectifs partiels d'investissement durable du Compartiment :

- 3,45 % du portefeuille du Compartiment était investi dans des obligations à impact

- 3,06 % du portefeuille du Fonds a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique)

- 60,54 % du portefeuille du Compartiment était investi dans des entreprises apportant une contribution nette positive aux ODD (dont les 3,45 % d'obligations à impact ci-dessus)

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Au cours de la Période de référence, les investissements durables sur le plan environnemental ou social du Compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif de développement durable :

Au niveau de l'émetteur :

- en tenant compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité visés au tableau 1 (« Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés » et « Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux ») de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/2188 et de deux indicateurs repris aux tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/2188 afin de limiter les incidences négatives des investissements, et en particulier :

- en tenant compte de différents éléments afin de limiter et/ou d'éviter l'exposition à des activités ou comportements susceptibles d'avoir une incidence sur un autre objectif environnemental ou social (par ex. le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») et l'exclusion des controverses très graves ou des activités produisant les principales incidences négatives sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux) ;

- par le biais d'un dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, conformément à la politique d'engagement (Engagement Policy). La politique d'engagement d'Arvestar (la société de gestion) tient compte de la politique d'engagement de Degroof Petercam Asset Management (DPAM), qui assume la responsabilité de la gestion intellectuelle du portefeuille. Ce document est disponible pour consultation sur le site <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-engagement-policy.pdf>.

- par le biais d'une méthodologie de calcul des incidences fondée sur la prise en considération des contributions favorables et défavorables des produits et services de l'entreprise aux objectifs de développement durable (ODD) en vue d'optimiser la contribution positive nette (qui en découle).

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a donc tenu compte des principales incidences négatives, comme indiqué ci-dessous dans la partie consacrée à ce thème.

Au niveau du portefeuille global :

Il a par ailleurs tenu compte des contributions positives et négatives aux 17 objectifs de développement durable et respecté son objectif d'investir au moins 20 % de l'actif du Compartiment conformément à la taxonomie de l'UE ou avec une contribution positive nette aux 17 ODD ou en obligations à impact (60,54 %).

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Au cours de la période de référence, le Compartiment a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité au niveau des investissements dans les entreprises (obligations d'entreprises et actions) comme au niveau des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Au cours de la période de référence, le Compartiment a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité visées au tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement fait partie intégrante de tous les processus de recherche et d'investissement du Compartiment.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Compartiment, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement

éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Tout d'abord, en ce qui concerne les PIN écologiques :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment à travers les recherches menées par DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Les équipes de recherche et de gestion utilisent cette analyse pour confirmer leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) De plus, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées incluent également les controverses liées aux questions écologiques, telles que l'impact écologique des activités de l'entreprise (émissions, déchets, consommation d'énergie, biodiversité et consommation d'eau), l'impact écologique sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et impact écologique).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un profil ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées en fonction des étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») repose sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont ainsi exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées sont ainsi directement exclues de l'univers d'investissement.

c) En outre, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées englobent les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la collectivité, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que la conduite éthique des affaires, y compris la corruption active et passive.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par des votes défavorables ou en engageant un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Compartiment profite des analyses et recherches de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM. 1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs 2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays de DPAM observe différents indicateurs pour cette question, comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, les engagements vis-à-vis des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la question de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent donc avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction de son niveau et de son évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Au cours de la Période de référence, la première phase d'investissement pour le volet « actions et obligations d'entreprises » a reposé sur un filtrage normatif portant sur le respect des normes mondiales (« Global Standards ») axées sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption.

Ces dernières englobent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne répondent pas à ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Au cours de la Période de référence, le Compartiment n'a eu aucun investissement dans une entreprise considérée comme ne respectant pas ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Au cours de la période de référence, le Compartiment a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité au niveau des investissements dans les entreprises (obligations d'entreprises et actions) comme au niveau des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Au cours de la période de référence, le Compartiment a tenu compte de toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité visées au tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement fait partie intégrante de tous les processus de recherche et d'investissement du Compartiment.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Compartiment, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Tout d'abord, en ce qui concerne les PIN écologiques :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment à travers les recherches menées par DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Les équipes de recherche et de gestion utilisent cette analyse pour confirmer leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) De plus, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées incluent également les controverses liées aux questions écologiques, telles que l'impact écologique des activités de l'entreprise (émissions, déchets, consommation d'énergie, biodiversité et consommation d'eau), l'impact écologique sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et impact écologique).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un profil ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées en fonction des étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») repose sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont ainsi exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf>). Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées sont ainsi directement exclues de l'univers d'investissement. c) En outre, le filtre et l'analyse basés sur les principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées englobent les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la collectivité, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que la conduite éthique des affaires, y compris la corruption active et passive.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par des votes défavorables ou en engageant un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Compartiment profite des analyses et recherches de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays de DPAM observe différents indicateurs pour cette question, comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, les engagements vis-à-vis des conventions fondamentales en matière de droit du

travail, la question de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent donc avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction de son niveau et de son évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	3,13	Pays-Bas
LVMH	Industrie manufacturière	2,29	France
SAP AG	Information et communication	1,80	Allemagne
4.15% OESTERREICH 06/37 15.03.2037	Administration publique	1,55	Autriche
L'OREAL SA	Industrie manufacturière	1,39	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	1,34	France
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	1,33	France
0% GERMANY FEB32 REGS 15.02.2032	Administration publique	1,32	Allemagne
ING GROUP	Activités financières et d'assurance	1,12	Pays-Bas
AIR LIQUIDE (PORT)	Industrie manufacturière	1,05	France
UNICREDIT SPA	Activités financières et d'assurance	0,99	Italie
0% KFW JAN31 10.01.2031	Activités financières et d'assurance	0,98	Allemagne
ALLIANZ (NOM)	Activités financières et d'assurance	0,89	Allemagne
2.3% GERMANY FEB33 15.02.2033	Administration publique	0,81	Allemagne
SANOFI	Industrie manufacturière	0,78	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs?

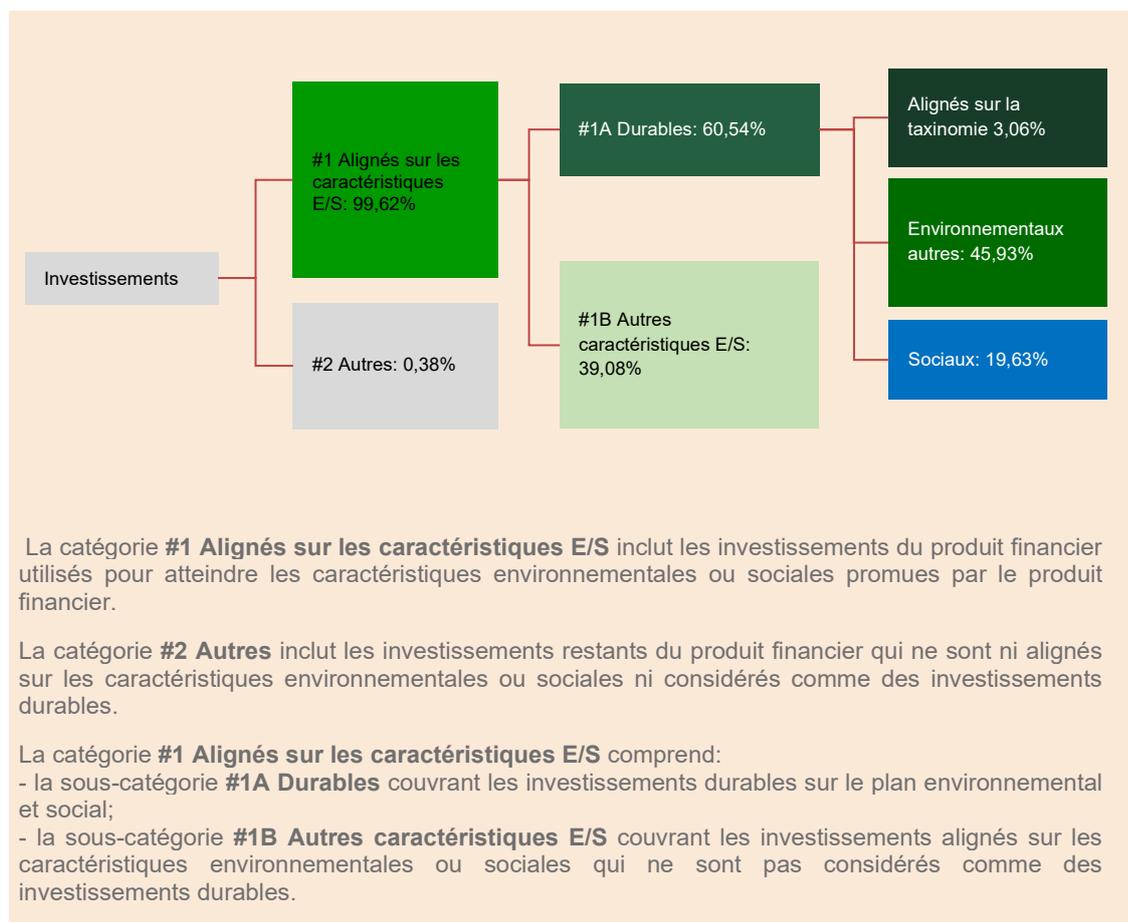
Durant la Période de référence, de par l'application de sa stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 99,62 % de son actif dans des titres conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (indiqués dans le tableau par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Durant la Période de référence, le Compartiment a investi 60,54 % de son actif dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (indiqués dans le tableau par « #1A Durables »). La proportion du portefeuille investie dans des investissements durables répondant à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculée selon la méthodologie hiérarchique décrite dans le prospectus (sous la question « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ? »), qui exclut tout double comptage au niveau de la hiérarchie : un investissement considéré comme durable à l'égard d'un premier élément de la hiérarchie n'est plus repris en ligne de compte au niveau des éléments suivants de la hiérarchie.

Par contre, les pourcentages des deux sous-catégories d'investissements durables (#1A Durables) du portefeuille investis en investissements environnementaux autres (que ceux alignés sur la taxinomie) et investissements sociaux indiqués dans le prospectus en vigueur lors de la Période de Référence pouvaient comporter certains double comptages. Toutes les entreprises investies en portefeuille étaient analysées à la fois par rapport (i) aux ODD environnementaux (et donc pouvaient tomber dans la sous-catégorie 'investissements environnementaux autres' même si elles étaient aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement durable social) et par rapport (ii) aux ODD sociaux (et donc pouvaient tomber dans la sous-catégorie 'investissements sociaux' même si elles étaient aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement environnemental autre).

Suite aux clarifications apportées par les ESA le 17 novembre 2022 sur l'application du règlement (UE) 2019/2088 que le double comptage devrait être évité quand une activité peut contribuer à plusieurs objectifs environnementaux et sociaux, la méthodologie de calcul d'engagement minimum pour l'objectif d'investissement durable social a été revue. Les chiffres rapportés ci-dessous excluent le double comptage pour la Période de Référence. Si l'engagement minima à l'objectif d'investissement durable social n'a pas été atteint, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment sous « Notes aux Etats financiers et autres informations/Restrictions d'investissement et dépassements ».

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	16,48
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	14,17
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	7,51
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	4,85
Industrie manufacturière	Industrie chimique	4,57
Information et communication	Édition	4,45
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	3,82
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,71

Activités immobilières	Activités immobilières	3,34
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	3,18
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	2,95
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	2,80
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	2,12
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	2,01
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1,80
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1,58
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1,55
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1,52
Information et communication	Services d'information	1,44
Information et communication	Télécommunications	1,43
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1,36
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	0,96
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,94
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0,84
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0,81
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	0,77
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0,69
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,68
Hébergement et restauration	Restauration	0,64
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,57
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0,57
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,57
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	0,55
Construction	Génie civil	0,55
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0,52
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0,50
Activités de services administratifs et de soutien	Activités liées à l'emploi	0,41
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0,37
Industries extractives	Autres industries extractives	0,31
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	0,31
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0,28

Industrie manufacturière	Métallurgie	0,27
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0,22
Transports et entreposage	Transports aériens	0,22
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0,20
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0,17
Activités de services administratifs et de soutien	Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	0,03
Liquidités	Liquidités	0,38

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme « alignés sur la taxinomie de l'UE ») sont des investissements dans des entreprises dont les activités économiques contribuent de manière significative aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique, tels que définis par la taxinomie de l'UE conformément aux critères de détermination des investissements éligibles et aux critères techniques de sélection (« critères techniques de sélection de la taxinomie de l'UE »).

La méthodologie de DPAM permettant d'évaluer si les entreprises bénéficiaires sont alignées sur la taxinomie de l'UE repose sur des données fournies soit par celles-ci, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers adoptent une approche mixte :

- tout d'abord, leur propre système de classification sectorielle relie directement les activités commerciales aux activités économiques couvertes par les critères techniques de sélection de la taxinomie de l'UE.
- ensuite, toute activité commerciale qui n'a pas pu être directement reliée est examinée en utilisant une évaluation ascendante de sa conformité avec les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- toute activité économique qui subsiste après les première et deuxième phases est considérée comme non conforme à la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements portent sur des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée en fonction du chiffre d'affaires (sur la base de données de performance fournies par des fournisseurs tiers).

Lorsque les informations relatives à la mesure dans laquelle les investissements sont réalisés dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne sont pas facilement disponibles dans les informations publiées par les émetteurs concernés, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs concernés.

Au cours de la Période de référence, sur la base de cette méthodologie, le Compartiment a été aligné à raison de 3,06 % sur les deux premiers objectifs de la taxinomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique).

La conformité de ces investissements aux exigences de l'article 3 de la taxinomie de l'UE ne fera pas l'objet d'une déclaration de vérification de la part d'un contrôleur des comptes ou d'un examen par un ou plusieurs contrôleurs des comptes ou par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**¹

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

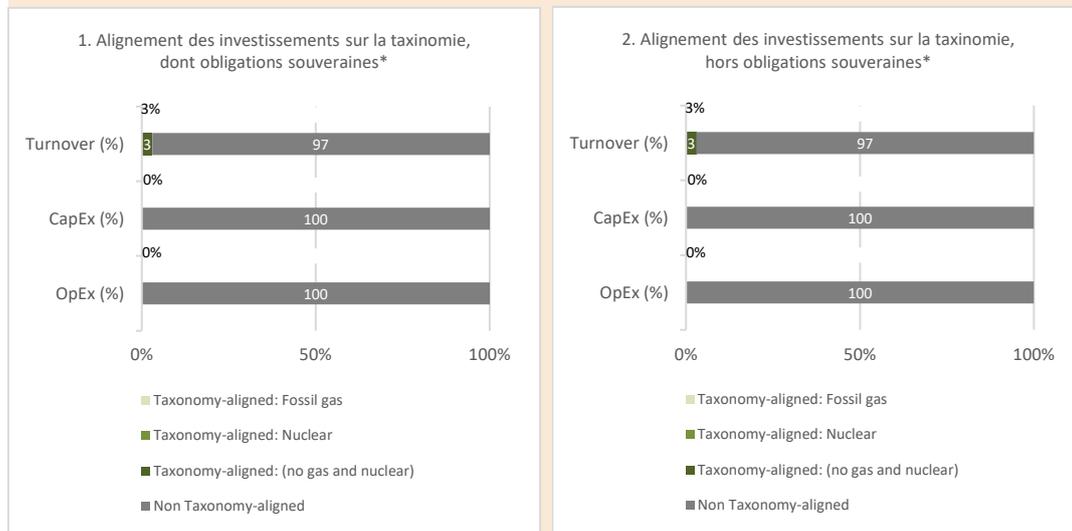
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 81% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période	2023	2022
Alignés sur la taxinomie	3,06%	4,55%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Au cours de la Période de référence, seuls deux des six objectifs environnementaux définis pour la taxinomie de l'UE étaient couverts par le cadre réglementaire des critères techniques de sélection de la taxinomie de l'UE déterminant l'alignement sur la taxinomie de l'UE (adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique). Au cours de la Période de référence, le Gestionnaire a toutefois réalisé des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux mais qui n'étaient pas couverts par les critères techniques de sélection de l'UE, y compris les objectifs environnementaux essentiels tels que l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À cette fin, le Gestionnaire a introduit et défini un cadre spécifique afin d'identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et d'évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre s'appuie sur les données des entreprises bénéficiaires provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des entreprises (potentiellement) bénéficiaires, en pourcentage de leur chiffre d'affaires, aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies attribuables aux objectifs sociaux.

En outre, à l'heure actuelle, la taxonomie de l'UE ne prévoit aucune méthode permettant de déterminer l'alignement des obligations d'État sur la taxonomie. Ces obligations ne relèvent donc pas de la taxonomie de l'UE ou des critères de définition des investissements éligibles et de leurs critères techniques de sélection.

Un instrument est considéré comme un instrument poursuivant un objectif environnemental mais non aligné sur la taxonomie de l'UE (i) s'il s'agit d'une obligation à impact écologique ayant fait l'objet d'une sélection préalable, (ii) ou s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent un développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies ayant un objectif environnemental.

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi 45,93 % (au moins 20 %) dans des instruments ayant un objectif environnemental mais non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Un instrument est considéré comme ayant un objectif social s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent un développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies ayant un objectif social.

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi jusqu'à 19,63 % (au moins 20 %) dans des instruments ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Des filtres ESG contraignants sont appliqués à l'ensemble du Compartiment conformément à la stratégie d'investissement, à l'exception :

- des liquidités
- des produits dérivés.

Le Fonds peut détenir des actifs de ce type à des fins d'investissement afin de réaliser les objectifs d'investissement et de diversifier le portefeuille, dans un but de gestion de la liquidité et de couverture des risques.

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a présenté une exposition aux liquidités de 0,38 % dans un but de gestion de la liquidité. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale pour cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a suivi les actions et phases d'investissement décrites dans sa méthodologie, à savoir :

Un filtrage normatif a été réalisé chaque trimestre sur la base du respect des normes mondiales (« Global Standards »).

Les entreprises répondant aux seuils définis dans les activités exclues en vertu de la politique d'investissement responsable d'Arvestar ont ensuite été exclues.

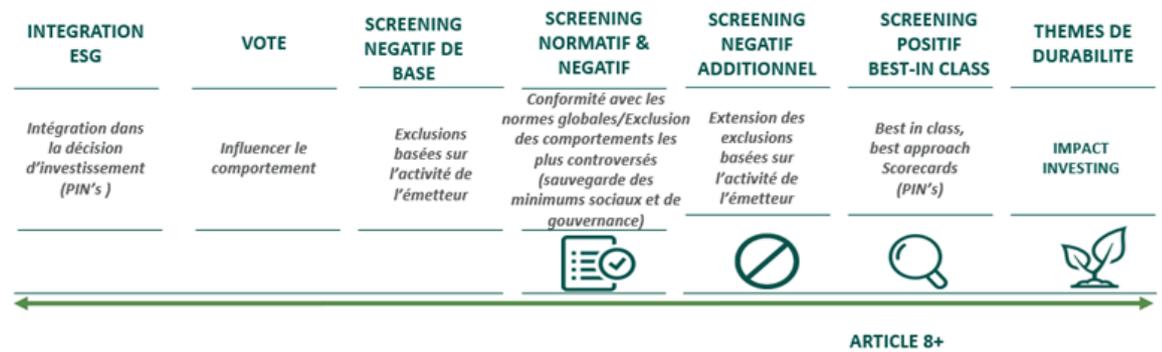
L'exposition des entreprises de l'univers d'investissement à des controverses a été analysée chaque trimestre afin d'exclure les controverses les plus graves portant sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Enfin, l'univers ainsi créé a fait l'objet chaque trimestre d'une division « best in class » afin de retenir uniquement les entreprises présentant les meilleurs profils ESG sur une liste de titres éligibles à l'investissement.

Sur la base de cet univers d'investissement défini, les équipes d'analyse et de gestion ont appliqué leur expertise afin de sélectionner les titres en portefeuille sur la base d'une analyse fondamentale approfondie, y compris une analyse des différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents selon le

secteur d'activité. En outre, cette analyse qualitative tient également compte de la durabilité et de la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les phases du processus d'investissement sont présentées sous une forme schématique ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application